

Conseil communautaire du 14 décembre 2023 À Crosne

PROCÈS-VERBAL

(La séance du Conseil communautaire est ouverte sous la présidence de M. François DUROVRAY, à 19 h 07.)

M. le PRÉSIDENT.- Bonjour à toutes et à tous. Je vous propose de procéder à l'appel.

(M. le Président procède à l'appel nominal.)

Nous avons le quorum.

► APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023

M. le PRÉSIDENT.- Y a-t-il des observations sur ce procès-verbal ? (Non.)

Dans ce cas, je le soumets au vote.

(Il est procédé au vote à main levée sur l'approbation du procès-verbal du 21 septembre 2023, qui est adopté à l'unanimité.)

- ► COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES DEPUIS LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 NOVEMBRE 2023
- M. CARRÈRE.- Concernant la décision 2020-190, la convention avec la CCI, pourrait-on nous préciser l'objet et éventuellement nous donner les modalités de la convention ?
- M. le PRÉSIDENT.- C'est un partenariat afin de maintenir et développer les entreprises et les commerces du territoire du Val d'Yerres Val de Seine. Peut-être que Bruno peut en dire un mot complémentaire ?
- M. GALLIER.- C'est un renouvellement annuel de la convention qui nous lit à la CCI, qui nous permet notamment d'organiser un certain nombre de sessions de formation, de sensibilisation des entreprises du territoire et d'avoir différents moments d'échanges avec les entreprises.
- M. CARRÈRE.- Merci de nous communiquer le contenu car je rate quelque chose, je n'ai jamais été invité à aucune initiative. On pourrait éventuellement peut-être participer car on a aussi des choses à apporter ou à dire.
- M. le PRÉSIDENT. Avec plaisir. On vous transmet cela.

► INFORMATIONS DU PRESIDENT

M. le PRÉSIDENT.- Concernant nos équipements, il y a quelques désordres qui ne sont pas encore traités, notamment sur le conservatoire de Montgeron suite aux travaux qui ont été réalisés et qui sont de la responsabilité du maître d'œuvre et des entreprises, qui doivent être réglés, notamment un sujet de température dans l'équipement.

Nous rencontrons aussi des difficultés sur le conservatoire de Vigneux-sur-Seine liées à la vétusté du bâtiment existant et qui, comme vous le savez, doit faire l'objet d'un programme qui sera soumis à un Conseil communautaire, puisqu'il s'agit du prochain grand investissement de l'Agglomération.

Nous sommes en train de regarder de quelle manière maintenir des cours, sans doute avec la pose de préfabriqués, compte tenu des désordres qui existent notamment sur les fenêtres.

Nous avons également des difficultés sur deux des trois piscines qui sont en DSP, compte tenu des défaillances, mais qui ne sont pas nouvelles, de l'UCPA, qui est notre délégataire et qui ne respecte absolument pas les termes du contrat. Je multiplie, jour après jour, les astreintes et les pénalités. Le futur délégataire RECREA a d'ailleurs indiqué à l'Administration communautaire qu'il n'avait jamais vu une transition de cette manière.

Les services sont évidemment à pied d'œuvre sur ces deux équipements et encore aujourd'hui, il y a eu une réouverture de la piscine de Yerres suite à une absence de directeur. Concrètement, il n'y a même pas d'entretien et pas les personnels nécessaires. C'est donc une fin de contrat très compliquée avec l'UCPA.

Aujourd'hui, malheureusement, nous n'avons pas beaucoup plus de moyens de pression que les pénalités que nous affectons, qui s'élèvent à 60 000 € pour le délégataire.

Je vous indique que nous avons actuellement une très belle exposition, que je vous invite à découvrir si vous ne l'avez pas déjà fait, à la bibliothèque Cabu de Boussy-Saint-Antoine sur le rapport de ce dessinateur et caricaturiste avec les différents présidents de la Ve République. On a vécu un bon moment la semaine passée en se remémorant un certain nombre de dessins décapants. Cette exposition se tient jusqu'au 20 décembre. Si vous avez l'opportunité avant les fêtes de le découvrir, ce serait avec plaisir.

Nous avons de bons résultats sur les cinémas en termes d'entrées, puisque nous retrouvons la fréquentation d'avant Covid s'agissant du Cyrano et qu'en dépit de la fermeture du Paradiso, compte tenu de la fin de la DSP en mai/juin, nous avons une fréquentation de 27 400 entrées à date, ce qui est dans la trajectoire espérée s'agissant de ces équipements.

Par ailleurs, je vous indique que le territoire de l'Agglomération vient d'être retenu au titre des Territoires zéro chômeur de longue durée s'agissant d'Epinay-sous-Sénart. Cette candidature a été portée à bout de bras par les élus. Je salue particulièrement Damien et Faten qui ont été à pied d'œuvre mais, au-delà, les services de l'Agglomération. Ce n'était pas gagné. J'ai le souvenir d'une réunion non pas tendue mais exigeante avec les équipes de Territoires zéro chômeur, mais c'est fait et c'est évidemment prometteur pour le quartier des Cinéastes, compte tenu des opérations que nous allons pouvoir conduire en direction de ce public prioritaire avec des objectifs de retour à l'emploi évidemment ambitieux et dont on ne peut que se féliciter.

Nous avançons bien sur le projet d'annexe du centre social des Bergeries, puisque les échanges avec la ville de Draveil sont aboutis. Ce serait bien que l'on fasse une communication à tous les membres du Conseil Communautaire, puisque c'est le lancement d'une procédure pour créer un espace et distinguer les missions du centre social des Bergeries de Vigneux/Draveil de l'action jeunesse qui sera sortie du centre social, conformément à la réglementation de la CAF et aux besoins légitimes des habitants de ce quartier des deux communes. Nous avançons sur ce chantier, puisqu'on lancera le marché de travaux lors d'un Bureau communautaire le 12 janvier prochain.

Il ne vous a sans doute pas échappé que nous avons procédé à la signature de la Charte forestière de la forêt de Sénart le 27 novembre dernier.

On l'a déjà examiné ici, mais je vous précise que le 1^{er} janvier prochain, pour les communes de l'ancien Val de Seine, il y aura une modification de la collecte des bacs jaunes, puisque celle-ci sera renforcée et redeviendra hebdomadaire pour tenir compte du flux plus important et du meilleur

tri des déchets sur notre territoire, ce qui est une bonne nouvelle. Il a donc fallu adapter la collecte à partir du mois de janvier.

Il ne vous a sans doute pas échappé non plus que sur le territoire du Val d'Yerres, nous avons la volonté de procéder à une harmonisation de la collecte des encombrants pour qu'ils passent à la demande, comme c'est le cas sur le Val de Seine. Nous sommes en discussion virile avec le SIVOM pour la mise en place de cette collecte qui, pour l'instant, ne sera effectuée que sur le territoire de la commune de Yerres au début de 2024 et nous avons les exigences pour les cinq autres communes dans le courant de l'année 2024. C'est un service qui est à la fois attendu des habitants et qui permet surtout un meilleur tri. Lorsque ce n'est pas trié, tous ces gros déchets vont à l'enfouissement avec des coûts exorbitants et surtout un impact déplorable sur la nature. On presse le SIVOM d'avancer sur cette question.

Concernant le transfert de la délégation de service public de l'Eau, les équipes sont à pied d'œuvre et la question sociale aujourd'hui est correctement traitée. Sept agents de Suez ont souhaité être transférés à la SAUR et les choses sont en cours de finalisation. La SAUR a trouvé des locaux disponibles à Epinay-sous-Sénart pour rouvrir le service à partir du 1^{er} janvier prochain. Le numéro de téléphone est connu depuis quelques jours et figure sur un courrier en cours de distribution sur les 9 communes de l'Agglomération pour informer les habitants de ce transfert qui n'a aucun impact pour eux, il n'y a rien d'autre à faire pour nos concitoyens en dehors du transfert de RIB, puisque la loi interdit que l'entreprise Suez transfère les données bancaires à l'entreprise SAUR. La démarche doit être effectuée par les abonnés.

Des ateliers se tiennent actuellement dans les communes et qui seront renouvelés au mois de janvier pour répondre aux questions potentielles de nos concitoyens sur le sujet.

Deux entreprises du territoire ont été récompensées aux 91 d'Or qui se sont tenus à la Maison des Arts et de la Culture à Epinay-sous-Sénart le 7 décembre, Neyke spécialisée dans la Data et l'Intelligence Artificielle implantée dans les locaux de La Fut@ie à Quincy-sous-Sénart et SOREMPE, entreprise industrielle implantée à Draveil.

Dernier point, mais nous aurons l'occasion d'en reparler lors d'un prochain Conseil communautaire, nous lançons les études sur les zones d'activité économique et notamment sur celle qui s'appelle pour l'instant Grand Val d'Oly, qui est à cheval entre Montgeron et Vigneux-sur-Seine, pour voir de quelle manière nous pouvons redynamiser ces zones d'activité un peu vieillissantes. Nous avons un enjeu sur Draveil et sur la quasi-totalité de nos zones d'activité, mais nous commençons ce travail de redynamisation de nos zones d'activité.

► DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. le PRÉSIDENT. - Je vous propose de désigner Faten.

(Mme Faten BENAHMED est désignée secrétaire de séance.)

& &

M. le PRÉSIDENT.- Nous pouvons peut-être commencer l'examen de l'ordre du jour par les rapports qui pourraient être adoptés sans présentation ni débat, en accord avec le groupe Rassemblement de la Gauche et les Ecologistes. S'il y a un membre du Conseil communautaire qui le souhaite, je remettrai ces points au débat.

IV. CONVENTION DE CESSION DE STABILISATEURS DE PRESSION ENTRE SUEZ ET CAVYVS

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

V. APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR DE SIGNALETIQUE TOURISTIQUE

M. le PRÉSIDENT.- Il y a un point dont on avait prévu de faire la présentation, le schéma de signalétique touristique mais je suppose que tout le monde a eu connaissance de cette signalétique qui va se déployer à partir de 2024 sur les principaux sites des communes de l'Agglomération. Merci à Nicole et aux services de ce travail important.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité avec 4 abstentions de M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI avec pouvoir de M. BASSET, M. GUIGNARD.)

VI. Projet d'entree de la societe SPL des territoires de l'Essonne dans le GIE Citallios-Citallia

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité avec 4 abstentions de M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI avec pouvoir de M. BASSET, M. GUIGNARD.)

VIII. OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT 2024

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité avec 4 abstentions de M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI avec pouvoir de M. BASSET, M. GUIGNARD.)

IX. ADMISSION EN NON-VALEUR 2023

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité avec 4 abstentions de M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI avec pouvoir de M. BASSET, M. GUIGNARD.)

XVI. PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS — CONVENTION D'ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION RISQUE SANTE SOUSCRITE PAR LE CIG GRANDE COURONNE — VALIDATION DES MODALITES DE LA PARTICIPATION EMPLOYEUR

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

XXI. DEROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR L'ANNEE 2024

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité avec 4 abstentions de M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI avec pouvoir de M. BASSET, M. GUIGNARD.)

ලිං මේ

M. le PRÉSIDENT.- Nous pouvons consacrer nos débats aux autres points de l'ordre du jour. Le premier concerne le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Mme COTTE.- C'est l'avant-dernier rapport qui nous a été présenté par les deux délégataires sortant, puisqu'ils reviendront devant nous sur 2024 pour nous présenter le rapport de l'exercice 2023.

Les services vous ont préparé un bilan cumulé de ces deux DSP pour l'année écoulée et je veux les en remercier, parce que c'est un énorme travail auquel ils se sont livrés comme ils le font tous les ans.

Je ne vais pas vous refaire l'intégralité de cette note de synthèse, je vais mentionner quelques points saillants, peut-être certains qui ne figurent pas sur cette note mais qui ont été développés lorsque les délégataires se sont présentés à nous en commission consultative des services publics locaux où nous étions très peu nombreux - j'insiste sur ce point.

Suez a insisté sur le fait qu'il saisissait au bond l'année 2022, qui a été extrêmement chaude et sèche. Suez a insisté sur le fait qu'il avait participé à deux exercices de crise, ce qui me semble intéressant à souligner, un exercice de crise qui s'appelait « Ile-de-France fournaise », qui n'a rien à voir avec la fournaise mais très tendance actuellement, un exercice de Cybersécurité. Il me semble intéressant de savoir que nos délégataires participent à de tels exercices.

Sur le bilan de l'eau plus spécifiquement, on a des taux de renouvellement très disparates d'une commune à l'autre, qui sont significativement en retrait de ce qu'ils ont été sur les 5 exercices précédents, c'est-à-dire que l'on a un taux de renouvellement de 0,67 % sur l'exercice 2022 au lieu de 0,85 en moyenne lissée sur les 5 dernières années.

Nous avons un indice linéaire de perte (ILP) encore très médiocre globalement, avec un ILP d'un peu plus de 11 m³ par kilomètre et par jour avec, là encore, de grosses disparités puisqu'on passe de 6 et quelques à Draveil à plus de 16 sur la ville de Vigneux-sur-Seine. Le rendement est en progrès sauf sur Draveil. Nous avons interrogé Veolia sur ce point qui nous explique qu'il ne faut pas vérifier le rendement d'une année sur l'autre, mais il faut se fixer sur les 5 dernières années, parce qu'il se peut qu'une année, les volumes entrants et les volumes perdus ne soient pas enregistrés au même moment. Je ne suis pas forcément convaincue par cette explication.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau est très bon sur les communes qui étaient en DSP avec Suez, puisque le taux est de 115 sur 120. Il est un peu moins bon sur la commune de Draveil avec un taux de gestion patrimoniale du réseau de 95.

On a une baisse des impayés, ainsi qu'une baisse très sensible des taux de mécontentement et on a un gros effort de renouvellement du parc compteur. Il est vrai que nous avions sur l'audit une alerte sur un certain nombre de communes dont le parc compteurs est très vieillissant. Des efforts ont été fournis cette année sur le renouvellement du parc compteurs.

Sur l'aspect physicochimique et microbiologique, toutes les analyses étaient parfaitement conformes aux normes sanitaires en vigueur et j'ai noté également que les contributions qui existaient, qui étaient versées aux CCAS des communes pour aider les abonnés en difficulté, n'avaient apparemment, d'après les rapports des délégataires, pas été utilisées lors de cet exercice 2022.

Voilà rapidement une synthèse de ce que j'ai noté soit dans la synthèse globale soit ce qui m'a alertée dans les deux rapports d'activité des deux délégataires.

M. CARBONNET.- Je prends la parole non pas sur le fond mais sur la forme. Je suis intervenu en commission pour signaler des chiffres qui étaient différents au niveau du taux de renouvellement des réseaux d'eau potable en 2022 entre les différentes communes, c'est-à-dire entre le rapport de la Communauté d'agglomération et le rapport de Suez. Malheureusement, cela n'a pas été rectifié. J'aurais donc voulu savoir quels étaient les bons taux.

Mme CIEPLINSKI.- Je regrette que l'eau, ce soir, soit dans des bouteilles en plastique, d'autant plus que nous avons signé la Charte des fleuves sans plastique. A part cela, on va revenir à l'eau du robinet, et pas l'eau en bouteille, pour remercier les services de la qualité de la synthèse réalisée qui est appréciable, appréciable d'autant plus que, ayant changé de commission à mi-mandat en remplacement de Karim SELLAMI, c'était ma première commission sur ce sujet et mon premier rapport entièrement épluché, même si c'est l'avant-dernier des deux délégataires, puisqu'on a ce changement au 1^{er} janvier 2024. Cela semble être une bonne nouvelle.

Merci aussi à Christine COTTE pour sa présentation très claire. Ce qui saute aux yeux à la lecture de ce rapport c'est la très grande diversité entre les communes sur l'ensemble des indicateurs. C'est assez étonnant pour l'œil néophyte que je suis de constater des différences si importantes entre l'ensemble des communes du territoire.

Pour donner quelques exemples, le taux de renouvellement du réseau d'eau potable, je ne vais pas en donner beaucoup, puisqu'on a déjà vu des indicateurs principaux avec Christine COTTE, mais c'est 0,89 % apparemment, de manière pondérée, sur l'Agglomération, ce qui a l'air pas mal par rapport à la moyenne nationale de 0,67 %. Mais cela cache des disparités très importantes puisque ce serait inférieur à 0,5 % à Draveil et 2 % à Epinay-sous-Sénart.

Concernant l'indice linéaire de perte, autrement dit le taux de fuites, il est de 11,11 m³ km/jour sur l'ensemble du territoire en 2022 de manière pondérée, ce qui est considéré comme médiocre par l'Agence de l'Eau. Paradoxalement, quand on connaît le taux de renouvellement du réseau que je viens de citer, il ne serait que de 6,12 m³ km/jour à Draveil, ce qui paraît paradoxal, puisque le réseau aurait été moins bien renouvelé. En revanche, on note un indice de perte linéaire très mauvais à Vigneux-sur-Seine avec 16,24 m³ km/jour.

Ces indicateurs semblent peu cohérents entre eux. On peut se poser la question de la fiabilité des données. En tout cas, il semble évident que l'Etat de réseau est important pour éviter de gaspiller cette ressource très précieuse pour nous tous et toutes, précieuse pour la qualité de l'eau et donc notre santé et précieuse pour nos portefeuilles.

L'urgence début 2024 avec le changement de délégataire est, par conséquent, d'avoir un diagnostic approfondi de l'état du réseau sur l'ensemble du territoire et beaucoup de transparence sur ce sujet. Nous demandons donc d'avoir communication des résultats dès qu'on aura les premiers éléments de diagnostic sur notre réseau.

M. CARRÈRE.- Le fait que les élus s'intéressent à la question de la distribution de l'eau potable cela fait changer les choses, ce qui est un point positif. Je fais partie de ceux qui agacent peut-être un peu tout le monde sur le sujet depuis quelques années, mais je continuerai à le faire.

La commission consultative des services publics locaux, qui s'est réunie en visio sur les sujets des rapports sur cet exercice, me semble être complètement contreproductive, parce qu'on ne rencontre pas les délégataires en direct. Les associations censées représenter les usagers ne sont pas non plus en contact ni avec les élus ni avec les délégataires. D'ailleurs, très peu d'élus étaient présents à cette commission consultative des services publics locaux et c'est regrettable, parce que c'est le moment

de discuter avec les délégataires, avec ceux qui sont censés nous assurer un service public direct dont on attend éventuellement de la proximité. De plus, un certain nombre d'associations sont mobilisées pour participer à ces commissions et les faire en visio cela perd complètement de son sens et cela dénature l'intérêt des commissions consultatives des services publics locaux.

Si on peut les faire à nouveau en présentiel, je sais que cela mobilise un peu plus les services de l'Agglomération et les délégataires, mais cela me semble essentiel.

Mme COTTE.- J'avoue que c'était sorti de mes radars cette histoire de disparité entre les chiffres du rapport et les chiffres des Rapports Au Délégant (RAD) et je vous prie de m'en excuser. On revérifiera cela avec les services.

Sur l'observation, parce que j'y vois plus une observation qu'une question de Mme CIEPLINSKI, oui effectivement, on a des chiffres qui semblent incohérents si on prend l'exemple de Draveil entre l'ILP et le taux de renouvellement ou si on prend l'exemple de Vigneux-sur-Seine également. Il faut peut-être préciser que le taux de renouvellement est aussi fonction et de l'Etat du réseau et de l'enveloppe de l'état initial du réseau et de l'enveloppe de la provision pour renouvellement qui est prévue au contrat ; cette provision pour renouvellement est elle-même fluctuante d'une commune à l'autre, compte tenu de l'état du réseau dans lequel le délégataire le trouve en prenant le contrat. C'est peut-être une explication.

Sur l'observation de M. CARRÈRE, je le rejoins sur le fait qu'il serait nécessaire que cette commission consultative des services publics locaux se tienne en présentiel. Je suis pourtant, à titre personnel, très partisane des commissions en visio, mais il est très compliqué plusieurs fois dans la semaine de courir d'un point à l'autre de l'Agglomération pour les commissions pré conseil, mais la CCSPL ne se réunit pas si fréquemment que cela. Je pense qu'il serait utile de la remettre en présentiel.

On avait plus de monde lorsqu'elle était en présentiel.

M. le PRÉSIDENT.- Je partage. Merci.

J'invite l'Administration à se rapprocher de Gilles CARBONNET car, apparemment, il n'y avait pas d'erreur mais il faut donner une explication sur les chiffres. Je demande que ce soit fait en marge de la séance.

(Il est donné acte sur la présentation du rapport.)

II. REDEVANCE COMMUNAUTAIRE POUR LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Mme COTTE.- A partir du 1^{er} janvier 2024, le syndicat mixte fermé achètera l'eau en gros auprès d'Eau du Sud Parisien (ESP), qui va ensuite nous vendre cette eau, en quelque sorte, que nous distribuerons au robinet de nos administrés.

Le prix de cette eau sera collecté par le nouveau délégataire, SAUR, pour le compte de la Communauté d'Agglomération. Il nous faut donc fixer le prix de cette eau en gros et nous allons devoir calculer ce prix en tenant compte de plusieurs items. Cette redevance va intégrer plusieurs items.

Le premier item est une part fixe qui représente le montant de 100 000 € que nous versons chaque année au Syndicat mixte fermé.

Le deuxième item, c'est une part variable assise sur la consommation, c'est-à-dire sur les mètres cubes d'eau qui nous sont livrés. Puisque nous allons acheter au Syndicat mixte fermé ces mètres cubes d'eau, il faut prendre en compte le fait que ce Syndicat mixte fermé s'apprête à délibérer demain pour fixer unilatéralement le prix d'achat d'eau en gros au prix de 50 centimes hors taxes le mètre cube.

Ne soyons pas naïfs, cette délibération sera contestée.

Cela nous amène au troisième item de cette redevance. Il nous faut provisionner le risque et puisque c'est Eau du Sud Francilien qui va acheter l'eau en gros, la provision du risque va se faire au sein du Syndicat mixte fermé, Eau du Sud Francilien. Nous aurons nous-mêmes à assumer également ce risque en rachetant l'eau à Eau du Sud Francilien. Nous vous proposons de provisionner 100 % du risque.

Pour calculer ce troisième item, nous prenons le prix moyen auquel ESP facture actuellement l'achat en gros, si on l'« inflate » pour avoir un prix au 1^{er} janvier 2024, on considère que c'est 0,8831 € par mètre cube, on en retranche nos 0,50 € de prix unilatéralement fixé, probablement demain, par Eau du Sud Francilien et c'est ce delta qu'il nous faut prendre en compte.

Nous aurons, enfin, une part variable représentative de toutes les redevances perçues par Voies Navigables de France, par l'Etablissement public territorial de bassin de la Seine et des Grands Lacs et par l'Agence de l'Eau également, et cela pour un montant de 0,05175 € par mètre cube.

Le prix payé pour chaque mètre cube d'eau par le SMF à Eau du Sud Parisien s'établit donc à 0,9406 €, risque inclus.

Il faut également considérer que nous devons assumer un risque d'une vingtaine de pourcents, qui représentent le risque rendement, c'est-à-dire toutes les fuites, les erreurs de comptage et la défense incendie. Tout cela représente un risque à ajouter d'environ 20 % sur les consommations. Il y a également le risque impayés évalué à 2,10 % par le nouveau délégataire. Ce qui fait 1,19 € par mètre cube pour le prix de l'eau en gros.

Nous vous proposons de délibérer pour adopter un tarif de 1,19 € par mètre cube, mais nous vous proposons de répartir, de façon différenciée, ce tarif d'achat d'eau en gros sur les différentes communes de notre Agglomération. Pourquoi ? Lorsque nous avons négocié le contrat de distribution, nous avons obtenu une baisse nette du prix de la distribution par mètre cube pour l'ensemble des communes, mais certaines communes voient leur prix de distribution baisser de façon moins significative que d'autres, il s'agit des communes qui avaient déjà des tarifs relativement modérés pour la distribution de leur eau. Je pense à Epinay-sous-Sénart et à Draveil.

Si on applique de façon uniforme le prix de 1,19 € par mètre cube sur l'ensemble de notre territoire, ces communes qui avaient déjà des tarifs de distribution modérés verront finalement le tarif global de l'eau augmenter sur leur territoire. On estime que ce serait un mauvais signe pour le pouvoir d'achat de l'ensemble de nos concitoyens. C'est pourquoi, on vous propose une fixation différenciée selon les tarifs qui vous sont indiqués dans le tableau, tarifs différenciés qui ne vaudraient que pour 2024 et 2025. C'est en quelque sorte un tarif lissé. Nous arriverions sur 2026 à un tarif unique de l'eau, distribution et achat d'eau en gros compris, pour l'ensemble du territoire.

M. DUPONT-AIGNAN.- Cette délibération dont vous parlez demain, était-elle prévue ? Quel est l'objet ? Vous parlez d'un contentieux, mais j'avoue que je n'ai pas compris ou peut-être ne suis-je pas bien réveillé. Je n'ai pas suivi assez le dossier que j'ai connu à une époque, mais je voudrais savoir ce dont il s'agit. Merci de m'éclairer.

M. CARRÈRE.- Mon collègue DUPONT-AIGNAN ne doit pas être bien réveillé car, moi, j'ai bien compris mais c'est un sujet que je connais un peu plus en profondeur.

Je remercie Christine COTTE pour la présentation que j'ai trouvée pédagogique, très claire, sans embrouille, sans couacs, sans choses obscures, mais elle précisera sans aucun doute, cher Nicolas, les éléments que vous n'avez pas compris ou intégrés à ce moment de la soirée. Le Président DUROVRAY répondra aussi sur cet élément sur ce qui doit se passer demain au SMF et la situation avec l'ESP, qui est le distributeur actuel de l'eau.

Ceci étant, nous nous réjouissons de cette délibération parce qu'elle tend vers ce que l'on réclame depuis un certain nombre d'années, c'est-à-dire l'harmonisation des tarifs de l'eau potable pour l'ensemble des habitants du Val d'Yerres Val de Seine et là-dessus, on s'en félicite. Il nous semble aussi important d'encourager et soutenir cette délibération et la démarche actuellement initiée. Par conséquent, nous voterons pour cette délibération.

Mme COTTE.- Nous avons, jusqu'au 31 décembre, 4 contrats d'achat d'eau en gros sur l'ensemble du territoire. Nous avons fondé avec d'autres Communautés d'Agglomération, d'autres EPCI, le Syndicat mixte fermé pour, d'une part, acheter l'eau en gros et, d'autre part, à terme éventuellement acquérir l'outil de production constitutif du RISF.

La délibération qui doit intervenir demain sur la fixation unilatérale de ce prix d'achat d'eau en gros, c'est le SMF qui va la prendre pour fixer pour tous les EPCI adhérant le prix en gros pour l'ensemble des territoires. Est-ce plus clair ?

M. DUPONT-AIGNAN.- C'est très clair mais vous parlez d'un risque et d'un contentieux. Pouvezvous détailler ?

Mme COTTE.- Nous avons déterminé qu'Eau du Sud Parisien pourrait prétendre à une tarification de 0,88 en tenant compte de l'inflation mais globalement, à condition technique identique dans d'autres territoires de la région parisienne, on est sur des tarifs qui varient entre 0,45, 0,54, etc., par mètre cube.

Le SMF a fait faire une étude pour déterminer quel serait le juste prix de l'eau en gros sur notre territoire. Cette étude indique que ce juste prix oscillerait entre 0,45 et 0,55. Sachant que l'un des territoires a déjà précédemment voté sur un tarif à 0,50 et que c'est la moyenne des taux, le SMF s'apprête à fixer unilatéralement ce taux. Evidemment, il est différent de ce à quoi prétend Eau du Sud Parisien, d'où le risque de contestation. Si on ne trouve pas d'accord, il est possible que tout cela finisse devant le juge.

M. le PRÉSIDENT.- Concrètement, on ne propose pas de répercuter une baisse du prix de l'eau pour les usagers, mais de conserver sur le budget du SMF l'écart entre le prix que l'on va fixer de façon unilatérale et le prix que Eau du Sud Parisien prétend facturer au territoire.

Autrement dit, on ne fait pas profiter à nos usagers d'une baisse qu'on a de bonnes chances d'obtenir mais qui, aujourd'hui, n'est pas certaine.

- M. DUPONT-AIGNAN.- Cela veut dire très clairement que vous pensez qu'il y aura une négociation ou qu'il y aura un contentieux ? Avez-vous des éléments à nous donner ?
- M. le PRÉSIDENT.- Les négociations ont été engagées, parce qu'elles portent sur l'achat d'eau en gros et les discussions avec Suez sont assez transparentes et on arrive à une agrégation du prix qui correspond à ce que Christine COTTE a évoqué, c'est-à-dire que Suez considère que le prix de l'eau sur notre territoire oscille autour de 50 centimes. En revanche, nous avons en même temps la

démarche de réappropriation des 4 usines qui couvrent l'Eau du Sud Francilien, puisque ce sont des usines dont Suez estime être propriétaire. On contestera potentiellement cette propriété puisque, concrètement, nous payons au travers de notre facture d'eau un certain nombre de choses depuis la construction de ces usines il y a 50 ou 60 ans.

Sur le prix de l'eau proprement dit, il n'y a pas d'accord avec Suez mais les données sont assez proches. En revanche, il y a un désaccord sur les conditions de reprise des usines et du rachat.

On espérait aboutir mais, malheureusement, les négociations n'ont pas abouti même si un certain nombre de dirigeants de Suez disent leur volonté auprès de Romain COLAS et de votre serviteur de reprendre le dialogue. Ils se rendent bien compte que dans la mesure où le dialogue et la négociation n'ont pas abouti et que les intérêts que nous estimons légitimes des habitants n'ont pas été entendus, il risque d'y avoir un contentieux avec des moyens juridiques que je détaillerai lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire, parce que ces moyens juridiques sont en cours d'analyse et ne sont pas encore arrêtés.

C'est un sujet qui fait partie des délibérations les plus importantes que nous ayons à prendre depuis la création de l'Agglomération, mais qui montre la reprise en main par les élus de ces questions, aidés par le législateur puisque, aujourd'hui, vous l'avez sans doute remarqué, le contrat SAUR est de 7 ans là où auparavant Suez avait eu un contrat de 30 ans (1993-2023).

Nous passons au vote sur la délibération.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

III. ADOPTION DU NOUVEAU REGLEMENT DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Mme COTTE.- Il est grand temps d'adopter ce règlement de service, puisqu'il doit être en application dès le 1^{er} janvier prochain. C'est le document qui cadre les relations entre notre Communauté d'Agglomération, le nouveau délégataire et l'ensemble des usagers. Je ne parle pas seulement des abonnés mais des usagers.

Le règlement va fixer toutes les conditions relatives à la souscription et à la vie des abonnements, donc les contrats concernant les branchements, les compteurs, la facturation.

Ce règlement a fait l'objet de plusieurs navettes entre nos services d'une part et SAUR d'autre part. Effectivement, comme le dit M. le Président, il n'y a pas beaucoup d'originalité et de nouveauté par rapport au précédent règlement que nous avions auprès des deux délégataires sortants.

Mme CIEPLINSKI.- Nous saluons le travail de négociation qui a été effectué par les services et merci encore Christine pour les explications très claires en commission et ce soir au conseil.

J'ai une demande d'explication sur la tarification de 18,18 € pour la mise en place d'un échéancier de paiement en cas d'impayés. En cas d'impayés, on se dit qu'il y a probablement des difficultés de paiement et donc que l'établissement d'un échéancier soit valorisé à un montant de 18,18 € me semble important, mais il y a peut-être une explication.

Mme COTTE.- J'avoue sécher. Je sais que le règlement invite également les personnes en difficulté de paiement à se rapprocher des services pour obtenir des aides et j'ose imaginer que ces aides ne sont pas assorties d'une forme de pénalisation en une facturation pour un échéancier, mais nous demanderons des précisions et des compléments d'information auprès de SAUR. Pour les

personnes en difficulté, je pense que l'on peut revoir la question et se faire préciser les choses par SAUR. J'avoue que je n'avais pas relevé ce point.

M. le PRÉSIDENT.- Je souscris à la réponse de Christine COTTE, en apportant une précision : des aides sont accordées aux abonnés qui rencontrent des difficultés à payer leur eau, notamment par le fonds de solidarité logement. Il n'est pas choquant qu'il y ait une tarification parce qu'il y a une manipulation de la part de l'entreprise, il faut juste que l'on vérifie son niveau.

On contrôle cela et on fait potentiellement une proposition.

A ce stade, je propose de le voter en l'état.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

VII. Debat sur les orientations budgetaires 2024 – Budget principal – Budget annexe Eau potable – Budget annexe Office de Tourisme

M. COLAS.- Je vais tâcher de m'astreindre à un commentaire relativement succinct, puisque le rapport qui vous a été fourni est assez complet, retrace bien les enjeux et je remercie d'ailleurs l'Administration.

Un mot avant de parler des orientations budgétaires pour 2024 sur les prévisions d'atterrissage pour l'exercice 2023. Nous avons globalement, pour ce qui concerne notre section de fonctionnement, une exécution budgétaire, sous réserve des rattachements qui seront opérés mais qui se profilent, plutôt en ligne avec les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif corrigé du budget supplémentaire.

Eléments notables sur 2023, des recettes très légèrement supérieures à hauteur de 2 % à nos anticipations au moment du vote du BP, c'est notamment lié à l'effet base que nous ne pouvons anticiper en tout début d'année - je ne parle pas de la correction automatique des bases mais de la dynamique naturelle des bases sur notre intercommunalité -, puis à un niveau légèrement supérieur à ce que nous attendions de la fraction de TVA perçue en compensation de la perte de recettes de la cotisations sur la valeur ajoutée des entreprises CVAE, qui est un impôt qui a été supprimé sur décision du parlement suite à une proposition du gouvernement.

Pour ce qui concerne les dépenses, là aussi nous sommes plutôt en ligne avec les perspectives dégagées dans le budget primitif pour 2023, avec une ligne 011 quasiment conforme aux anticipations budgétaires 2023 mais avec des mouvements qui ont été opérés dans l'année. On l'a vu au moment de l'examen du budget supplémentaire, puisque les dépenses énergétiques ont cru très fortement mais, fort heureusement, moins fort que ce que nous avions anticipé. Sur les charges à caractère général, le 011, nous avons payé en 2023 des factures 2022 liées notamment à la collecte des ordures ménagères sur l'ex-Val de Seine, étant entendu que nous avions des recettes de TEOM 2021 en face de ces dépenses pour 2022 qui étaient incluses dans l'excédent. Nous en avions débattu lors de notre dernière séance.

Pour ce qui concerne le 012, quelques évolutions notables, puisque ce chapitre est en croissance sur 2023 de 6,7 % par rapport à 2022, d'après les perspectives d'atterrissage. Ceci s'explique par des mesures que nous avons connues dans nos communes, des mesures de revalorisation de carrière liées à des décisions nationales, notamment l'augmentation de 1,5 % du point d'indice au 1^{er} juillet dernier, l'effet des 3,5 en année pleine sur l'exercice 2022.

Nous avons également réglé - on l'avait examiné au moment du vote du budget supplémentaire et cela impacte le chapitre 012 - des arriérés liés à l'application de conventions sur les prestations de balayage, arriérés de l'intercommunalité à l'égard de la commune de Draveil pour un montant de $450\,000\,$ €.

La section d'investissement, l'atterrissage devrait avoisiner les 18 M€ de dépenses contre des prévisions budgétaires à 22,9 M€, une section qui ne s'est pas totalement exécutée, ceci est lié au décalage de certaines opérations, des retards sur le chantier du conservatoire de Draveil du fait des entreprises et pas de l'Agglomération, et la volonté de relancer les appels d'offres dans le cadre des travaux du Siège, puisque l'enveloppe était dépassée dans les propositions qui ont été formulées.

L'atterrissage 2023 est globalement en ligne avec les prévisions budgétaires, avec des mouvements importants en fonctionnement mais des dépenses moins fortes que prévu, qui ont compensé les dépenses rattachées sur l'exercice 2023.

Pour ce qui concerne les orientations budgétaires pour 2024, deux lignes directrices fondent le travail de l'élaboration du budget, toutes choses égales par ailleurs, puisque je vous rappelle que notre intercommunalité est loin de rouler sur l'or, dans la mesure où ses recettes sont structurellement faibles du fait de son histoire, de sa géographie et du fait que nous accueillons beaucoup d'habitants, ce qui nécessite des services publics nombreux mais très peu d'activités économiques.

Deux priorités fondent l'élaboration de ce budget. C'est d'abord la poursuite évidemment des grands projets que nous avons lancés et la mise en œuvre de la programmation pluriannuelle d'investissements (PPI), qui se prolongera avec la fin des travaux du conservatoire de Draveil, avec les travaux également sur le lac Montalbot qui vont s'engager, opérations structurantes qui sont engagées et qui vont se poursuivre sur l'exercice 2024; le développement des services à la population, cela a été évoqué par le Président tout à l'heure, 800 000 € de dépenses programmées sur l'annexe jeunesse du centre social des Bergeries, et la mise en œuvre des nouvelles DSP, RECREA pour ce qui concerne les équipements aquatiques et le futur délégataire pour l'exploitation de nos salles de spectacles et la programmation communautaire, puisque la DSP a été lancée.

Deuxième orientation forte de ce budget pour 2024, c'est évidemment l'approfondissement de la transition écologique avec les premières mesures de mise en œuvre du PCAET, le déploiement de la compétence géothermie - nous avons délibéré lors de notre dernière assemblée sur le déploiement de cette compétence sur le bas Val d'Yerres Val de Seine, étant entendu que celle-ci a vocation à s'étendre sur ce que l'on appelait auparavant le haut Val d'Yerres -, le déploiement des circulations douces, le début de la solarisation, suite aux études menées sur 2023 de nos équipements, et approfondissement de la transition écologique au travers du nouveau contrat de délégation pour la distribution de l'eau potable - nous l'avons évoqué à l'instant -, avec notamment des améliorations très conséquentes du rendement qui sont attendues et sur lesquelles nous serons particulièrement vigilants du nouveau délégataire.

En euros sonnants et trébuchants, pour l'exercice 2024, tout cela nous donne des prévisions de recettes en fonctionnement qui devraient s'élever à 109 M€, ce qui signifie une croissance attendue de nos recettes inférieure à 2 %, : 1,7 %. Cette croissance est liée à l'effet de base pour 2023 et jouera en 2024; revalorisation des bases et dynamiques naturelles des bases de notre intercommunalité.

Nous attendons une relative stabilité des dotations et dans ces 109 M€ de recettes de fonctionnement, il y aura environ 27 M€ de produits de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Tout ceci mérite d'être affiné. Le Président l'a rappelé, nous sommes dans un dialogue un peu serré avec le SIVOM. Olivier CLODONG est chargé de conduire ce travail de dialogue serré avec le SIVOM, dans la mesure où celui-ci a fait état très récemment de volonté d'augmenter sensiblement encore une fois les contributions appelées sur notre territoire. Ceci nécessite d'être débattu, étayé, justifié et sans doute corrigé. C'est ce que nous allons tâcher de faire dans les prochaines semaines, étant entendu que le Débat d'Orientation Budgétaire du SIVOM qui devait se dérouler cette semaine a été décalé au mois de janvier pour laisser le temps à ce travail de se dérouler.

C'est malheureusement un classique de fin d'année, je le dis comme je le pense, de découvrir des perspectives qu'il nous faut redébattre en urgence, parce que celles-ci n'ont pas été concertées préalablement, mais je ne désespère pas que cela change.

Pour ce qui concerne les dépenses en fonctionnement, pas de surprise, au regard de ce qu'est la structure des recettes de notre intercommunalité, du mauvais sort qui est fait à l'intercommunalité comme à nos communes, comme au département par l'Etat en matière de finances locales, il nous faudra maîtriser nos dépenses de fonctionnement.

Dans les principaux postes de dépenses de notre intercommunalité, on prévoit des charges à caractère général en croissance uniquement de 1,5 % par rapport au réalisé prévisionnel pour 2023 et des dépenses de personnel en hausse de 3,5 % par rapport au réalisé 2023. Cette croissance de 3,5 % est liée à des facteurs internes et des facteurs externes.

Pour ce qui concerne les facteurs internes, c'est le recrutement de nouveaux personnels dans notre intercommunalité - nous pouvons nous en féliciter - pour mettre en œuvre les priorités politiques qui sont les nôtres et un taux de vacance plus faible que ce que nous avions connu dans les années antérieures et, là aussi, nous pouvons nous en féliciter.

Pour ce qui est des facteurs externes, ce sont les décisions de l'Etat relatives aux revalorisations de carrière, à l'augmentation du point d'indice, le 1,5% de cette année que nous aurons à payer en année pleine, et un certain nombre de mesures catégorielles qui ont des incidences budgétaires pour notre intercommunalité.

Pour ce qui concerne l'investissement, hors remboursement de l'emprunt, nous avons une enveloppe cible de dépenses fixée à date à 18,6 M€. Nous sommes encore en train de travailler avec les différentes communes, avec les services de l'intercommunalité, avec les membres du Bureau communautaire sur les derniers arbitrages en investissement. Toutefois, ce budget d'investissement a vocation à traduire les priorités que j'énonçais tout à l'heure. 9,2 M€ seront fléchés en 2024 sur les opérations prévues au titre de notre programmation pluriannuelle d'investissement :

- le lac Montalbot
- le conservatoire de Draveil
- le futur Siège de notre intercommunalité,
- le lancement des études sur le futur équipement culturel de Vigneux-sur-Seine

Ce sont les grandes opérations inscrites à notre PPI. La priorité est donnée à la transition écologique qui se traduit là aussi dans le budget d'investissement. Nous prévoyons d'inscrire :

- 1,5 M€ de crédits pour la mise en œuvre du schéma communautaire des circulations douces. Nous étions à zéro en 2022 et je vous demande de mesurer, au regard de ce que sont les finances de notre Agglomération, la hauteur de la marche que nous franchissons : on est parti de zéro il y a deux ans et nous consacrerons 1,5 M€ de crédits de l'Agglomération au déploiement de ce schéma communautaire des circulations douces sur 2024.
- 1,8 M€ seront consacrés à la transition écologique sur le patrimoine existant de notre intercommunalité, avec évidemment des interventions sur notre patrimoine qui sont fléchées prioritairement vers des opérations qui permettent de réduire les consommations d'énergie, de réduire le coût et surtout de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées au fonctionnement de nos équipements.
- 800 000 € de crédits seront consacrés en 2024 à la défense incendie et c'est un champ nouveau de dépenses pour notre intercommunalité. C'est toutefois une compétence qui était exercée par les communes. Je précise que l'intercommunalité n'a pas de recettes en face de cette charge qu'elle va assumer. Le choix qui a été fait par les maires, cela peut se comprendre, c'est de dire que c'était plutôt à l'intercommunalité de supporter cet effort au sens de la cohérence de sa politique en matière d'eau.
- 1 M€ de crédit d'investissement sur le renouvellement urbain, sur une enveloppe globale, sur l'ensemble des projets de renouvellement urbain qui avoisinera les 14 M€ sur les sept, huit, neuf exercices budgétaires. On commence le financement direct des opérations de renouvellement urbain avec 1 M€ sur 2024.

Côté recettes pour la section d'investissement, nous aurons, une fois le résultat connu et certifié, une reprise sur le résultat 2023. Le budget primitif s'équilibrera avec une autorisation de recours à l'emprunt qui sera minoré dès lors que le résultat aura été repris.

Sur 2022, 2023, du fait d'un résultat exceptionnel sur l'exercice 2022 et aussi du fait du décalage de certaines opérations, nous avons pu tenir notre section d'investissement sans avoir recours à l'emprunt. Donc pas d'emprunt en 2022, pas d'emprunt pour notre intercommunalité en 2023, mais des traites qui sont payées par notre Agglomération, ce qui signifie que l'encours de la dette au 31 décembre sera de 47,5 M€. Cela signifie que nous aurons désendetté de près de 10 M€ notre intercommunalité sur les exercices 2022 et 2023.

Nous avons pu nous abstenir du recours à l'emprunt à un moment où les taux s'envolaient. Nous aurons besoin d'emprunter en 2024, c'est quasiment acquis et c'est même souhaitable, cela veut dire que l'on exécutera notre section d'investissement convenablement, mais sans doute à un moment où les taux auront tendance à se stabiliser et voire même peut-être à baisser en fin de période 2024, ce qui nous permet de conserver des ratios financiers extrêmement satisfaisants, malgré le contexte contraint que nous subissons.

Sur le budget général, deux mots sur nos deux budgets annexes :

- le budget de l'Office du tourisme devrait s'équilibrer à hauteur de 120 000 €, essentiellement des dépenses de personnel et le financement d'actions de promotion de notre territoire.
- le budget annexe de l'eau potable va monter considérablement en puissance du fait des décisions que nous venons de prendre, puisque c'est par ce budget annexe eau potable que vont transiter les fonds entre l'usager, notre intercommunalité et le Syndicat mixte fermé, Eau du Sud Francilien. Autrement dit, le prix de cette eau en gros vendue aux usagers va être perçu par l'intercommunalité par l'intermédiaire du délégataire et sera reversé à Eau du

Sud Francilien qui est celui qui achète l'eau en gros à Suez, puisque nous serons encore au 1^{er} janvier prochain dans cette situation de monopole.

Un peu moins d'une dizaine de millions d'euros liés à l'achat d'eau en gros vont transiter par ce budget sur l'exercice 2024, mais au titre de la nouvelle délégation - c'était l'engagement que nous avions pris de faire monter en puissance notre intercommunalité dans sa capacité à contrôler l'exécution de la délégation -, ce budget sera abondé de 180 000 € de redevances de contrôle qui seront perçues par l'Agglomération auprès du délégataire au titre du contrat de délégation sur lequel nous avons débattu et qui sera en vigueur au 1^{er} janvier prochain.

M. CARRÈRE.- Est-ce qu'on aborde en même temps le rapport égalité hommes/femmes et le rapport développement durable ou pas ?

M. le PRÉSIDENT.- Oui, allez-y.

M. CARRÈRE.- Dommage que notre parlementaire soit parti, parce qu'il aurait pu entendre des choses intéressantes qu'il pourrait essayer de porter ensuite au parlement, mais on va faire avec.

Je commence par le rapport égalité hommes/femmes qui laisse une bonne part au partenariat et à l'existence de l'Association Lea sur notre territoire. Je souhaitais que l'on puisse avoir un point sur la situation de l'association pour avoir une idée sur la pérennité de ses activités sur notre secteur, puisque c'est effectivement mentionné dans ce rapport.

Je voudrais souligner que la question des effectifs de l'Agglomération quant à l'égalité hommes/femmes est plutôt positive, il faut le souligner quant à cette situation qui doit préoccuper les élus que nous sommes.

Je voulais savoir si on pouvait intégrer dans ce rapport le bilan des associations qui sont citées, je pense à CIDFF, Médiavipp 91 et l'APCE. On en cite l'existence mais on n'a pas d'éléments chiffrés sur la réalité de l'activité qui est faite et cela pourrait être des éléments intéressants pour les élus que nous sommes dans le cadre de notre activité au quotidien.

Enfin, je salue le fait que dans le cadre d'Octobre Rose, une aide au dépistage ciblé a été organisée mais elle a été faite sur deux villes, Brunoy et Epinay-sous-Sénart. Il faudrait quand même travailler à son élargissement l'an prochain car on sait bien que notre territoire est frappé de plus en plus par la désertification médicale et qui dit « désertification médicale » dit moins d'accès aux médecins, donc moins de suivi et donc plus de maladies qui peuvent être prises plus tard alors que l'on est beaucoup sur la question de la prévention. Je souhaiterais que l'on puisse travailler sur ce sujet.

Sur le rapport développement durable, avant d'aborder le rapport d'orientation budgétaire qui nous a été brillamment présenté par Romain COLAS, j'avais quelques questions. J'en profite pour m'excuser car j'ai eu un gros problème personnel qui m'a empêché de participer à la dernière commission des Finances, je le regrette profondément, mais je suis sûr que je vous ai terriblement manqué.

Il est indiqué dans ce rapport développement durable qu'il fallait prévoir la réintégration de la nature en ville. La démarche est intéressante, mais il faudrait déjà essayer de maintenir l'existant. Je pense qu'il faut que l'ensemble des élus puisse intégrer cette dimension.

Sur la question de l'eau dans ce rapport développement durable, il y a une volonté d'entrer dans un défi de sobriété en maîtrisant de 10 % les consommations. Je voudrais savoir si on avait déjà réfléchi aux pistes à mettre en œuvre, parce que je me dis que cela devrait être une démarche au-

delà de la simple Agglomération et qu'il faudrait vraiment y associer en partenariat les collectivités. Cela permettrait de bénéficier d'une dynamique et d'une démarche qui vont dans le même sens.

J'ai été aussi agréablement surpris de découvrir l'existence de la volonté de créer un atlas de la biodiversité communale. Il n'y avait pas de chiffrage, mais je voudrais savoir si cela a un coût, comment cela va s'organiser et quelles sont les grandes lignes de ce document.

J'ai aussi lu avec attention les éléments sur la solarisation des bâtiments dont j'avais déjà entendu parler la semaine dernière lors de la réunion du Codev où ce sujet a aussi été abordé, ce qui est particulièrement intéressant pour les quelques élus trop peu nombreux qui, à mon avis, étaient là.

Je voulais savoir si on avait déjà identifié les bâtiments qui pouvaient être concernés et comment on envisage de le faire, parce que je n'ai pas vu d'éléments budgétaires. Je voulais donc savoir si en 2024, cela restait au stade de projet ou éventuellement d'identification de bâtiments qui pouvaient potentiellement accueillir cette solarisation, parce qu'il n'y a pas de perspectives dans le document. Je trouve cela un peu dommage, parce qu'on a un certain nombre de bâtiments communautaires, et je pense à celui-ci par exemple, qui pourraient bénéficier et offrir des espaces suffisants pour entamer cette direction. Je pense aussi aux collectifs qui existent sur le territoire, qui permettraient de pouvoir développer cette solarisation. Je crois savoir qu'il y a d'ailleurs des associations dans le secteur qui travaillent sur ce sujet. A-t-on déjà mené une réflexion là-dessus ?

Sur la question des déchets, j'insiste mais je sais qu'il y a des réflexions sur la collecte. Je voulais qu'on reparle de la question des points d'apport, je l'ai évoquée à la réunion du Codev la semaine dernière, on a là un vrai sujet qui doit être abordé.

Le rapport développement durable parle aussi de l'autopartage. Je ne sais pas si c'est vraiment une réponse aux besoins que l'on peut avoir dans le secteur, parce qu'on avait évoqué il y a quelque temps le vélo partage et je n'ai pas retrouvé cet élément dans le document qui devait pourtant se mettre en lien avec la région Ile-de-France. Malheureusement, notre conseillère régionale, Mme CARILLON, entre autres, n'est pas là... il y a Faten mais il y a aussi Mme CARILLON qui nous parle régulièrement du sujet. Je voulais savoir où en était ce projet.

Je vais aussi refaire le pénible de service sur la question des bus, je suis navré d'insister, j'ai eu l'occasion d'en parler au conseil municipal il y a encore deux jours où on m'a donné quelques éléments de réponse. Je remercie M. DAMIATI de me les avoir apportés. On a évoqué des perspectives de modification des dessertes actuelles pour septembre 2024, cela va vraiment être très long pour les usagers. J'ai vu qu'une pétition était en ligne concernant la ligne H qui dessert Crosne où il y a de grosses problématiques. Je pense qu'il faut vraiment que l'on mesure cela : quand vous vous retrouvez à 6 h 30 à attendre le bus et qu'il ne passe pas et que vous ne prenez que celui de 7 h 00 alors que vous avez un rendez-vous avec un train derrière, c'est compliqué. Il faut absolument que l'on soit dans une dynamique beaucoup plus forte pour travailler sur ces sujets. Il y a de grosses problématiques et j'insiste, mais je sais que vous avez pris ce sujet à bras-le-corps et il faut que l'on finisse par trouver des solutions rapides.

Enfin, je suis content de lire que l'on allait développer la fresque du climat en direction des écodélégués des lycées. C'est bien mais on peut le faire aussi sur les collèges. C'est prévu pour les collaborateurs de notre collectivité, ce qui est une bonne chose, mais il faudrait aussi que l'on finalise pour l'ensemble des élus car je ne sais pas si cela a été complètement finalisé. C'est un très bon exercice et pour l'avoir fait, j'ai trouvé cela délicieux et enrichissant intellectuellement. Sur le rapport d'activité budgétaire qui est bien fait, on aborde bien le contexte national et on sait combien il est difficile, puisqu'on vit dans un monde où tout ce qui est finance et budget de l'Etat est adopté sans vote, puisque cela passe avec du 49-3. J'ai lu qu'il y avait une augmentation prévisible des bases de 4 %, ce qui devrait donc générer un impôt supplémentaire de $500\,000\,\mathrm{e}$; ce sont des recettes pour la collectivité.

La question du FNGIR n'est toujours pas réglée et, malheureusement, elle devrait pouvoir être discutée à l'Assemblée nationale, mais notre parlementaire nous a quittés, je n'insiste pas sur le sujet, je lui redirai à une autre occasion ce que j'en pense, mais c'est dommage parce qu'il y a vraiment une problématique sur ce sujet. C'est très bien expliqué dans le rapport, je ne rentre donc pas dans le détail.

Sur 2023, je note qu'il y a des recettes supérieures à 2 % à ce qui était attendu, cela aurait pu inciter l'Agglomération à réfléchir sur la mise en œuvre, en direction des personnels de la Communauté d'Agglomération, de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat qui a vu le jour il y a quelques semaines, parce qu'on sait bien que les fonctionnaires territoriaux sont aussi terriblement impactés par l'inflation.

J'ai lu également avec attention les éléments du PCAET, on parlait beaucoup d'actions de communication et de sensibilisation. Je l'ai déjà dit au Codev la semaine dernière, c'est bien la communication et la sensibilisation mais il faut aussi passer à l'action. J'insiste pour qu'il y ait une vigilance particulière et que des actions soient véritablement mises en œuvre ; il y en a quelques-unes, cela a été évoqué par Romain COLAS, mais il faut passer au-delà de la question de la communication et de la sensibilisation.

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir donné en informations préalables les éléments sur le Paradiso et sur l'activité cinéma, je m'interrogeais à la lecture du rapport sur ces éléments.

Enfin, je n'ai pas entendu dans la présentation de Romain COLAS des éléments sur les augmentations prévisibles de 45 % des primes d'assurance. C'est indiqué dans le rapport, je voudrais savoir quels sont les éléments qui permettent de justifier cette augmentation. On sait bien que les assurances sont déjà en général relativement élevées dans les coûts et surtout en direction des collectivités, et donc une augmentation de 45 % après tout ce qu'on a déjà subi sur les fluides me semblait encore assez terrible sur les finances de notre collectivité.

Quelques inquiétudes sur les difficultés du SIREDOM, puisque j'ai lu attentivement en page 19 toutes les inquiétudes sur le fonctionnement.

M. COLAS.- C'est le SIVOM.

M. CARRÈRE.- Non, j'ai lu SIVOM en page 19 du document sur la question de la gradation de l'épargne courante, le recours à une dette importante et des annuités conséquentes. Cela évoque de nouveau le rapport de la Cour des comptes qui dénonce les failles du SIREDOM. J'ai les éléments qui se trouvent dans le ROB, je ne sais pas si on peut nous donner des précisions par rapport à tout cela.

Enfin, j'estime que la phrase d'introduction du ROB « un nouvel essor pour notre Communauté d'Agglomération » était un peu ambitieuse. Je trouve qu'il y a un élément positif, c'est que nous allons enfin dans le sens d'une communautarisation, je le sens, ce qui n'était pas toujours le cas, même si cela a l'air parfois difficile. Je voudrais quand même rappeler que ces biens publics qui nous appartiennent sont le patrimoine de ceux qui n'en ont pas et donc, on doit avoir une vigilance particulière sur le sujet.

Voilà les éléments que je souhaitais évoquer.

M. COLAS.- Sur les sujets liés au rapport d'activité des organismes mentionnés dans le rapport sur l'égalité femmes/hommes, je pense que ces rapports sont accessibles, je ne sais pas si on a vocation à les annexer au rapport d'orientation budgétaire, mais je pense que l'Administration peut être en capacité de les communiquer.

Pour ce qui concerne l'Association Lea, le Président est longuement intervenu lors de la dernière séance à Draveil sur le sujet et il est autrement plus qualifié que moi pour répondre à l'interrogation qui vient à l'instant d'être exprimée.

Je réponds aux questions préliminaires avant de revenir aux questions strictement budgétaires. Pour ce qui concerne les actions en matière d'économie d'eau, il y a une attention de l'Agglomération, mais les actions sont à bâtir et donc pas de réponse à date sur du concret, si ce n'est l'expression d'une volonté de travailler avec tous les consommateurs d'eau, parce que l'intercommunalité n'en est qu'un, certes conséquent avec les équipements nautiques mais n'en est qu'un parmi d'autres.

Pour ce qui concerne le passage de l'intention à l'action et aller au-delà de la communication sur la transition écologique et le PCAET - cela me permet de répondre à une autre question - on avance concrètement avec des euros sonnants et trébuchants, je l'ai mentionné tout à l'heure, singulièrement sur la solarisation, on y va franchement, puisqu'on sera sur 1 M€ très concrètement dépensé de solarisation de l'Aqua Sénart à Draveil.

C'est une première opération de solarisation de notre intercommunalité, avec une utilité très immédiate en termes de réduction des consommations d'électricité issue du réseau, mais une utilité budgétaire puisqu'on me dit que cet investissement pourrait, au regard de ce que sont les consommations électriques de l'équipement, nous assurer un retour sur investissement à l'horizon 8-10 ans. On est vraiment sur un investissement qui est utile à la fois pour les finances de notre intercommunalité et pour la planète en réduction de consommation d'énergie.

Quant aux autres sites, vous aviez mentionné les études qui ont été conduites. Un premier paquet d'études a été conduit sur 2022 et 2023 et nous a permis d'identifier les sites qui avaient le plus grand potentiel du fait de leur exposition, de leur localisation en photovoltaïque. On est passé dans une deuxième phase d'études, et les visites sont en cours dans un certain nombre d'équipements de l'intercommunalité et des communes, et vous parliez d'associer intercommunalité et communes, ces études ont porté à la fois sur le patrimoine intercommunal et sur le patrimoine communal. Nous avons des visites qui sont effectuées dans les sites qui ont le plus grand potentiel pour mesurer la faisabilité technique.

Une fois que l'on sait que l'on a un éclairement satisfaisant, il faut que l'on vérifie que les structures peuvent supporter les photovoltaïques, etc., et là on pourra tous regretter ensemble que, si on arrive à identifier, comme c'est le cas à Draveil, des secteurs dans lesquels on pourra installer du photovoltaïque, vraisemblablement, les panneaux viendront de Chine, puisqu'il y a un quasi monopole chinois, du fait de l'incurie des gouvernants français et européens, sur la production de photovoltaïque et vraisemblablement pas de filière à l'échelle européenne émergente à moyen/court terme. On n'a pas grand choix en la matière.

Sur la solarisation, on avance et on avance sur les autres aspects. Aujourd'hui, on est encore en train de discuter, en dehors de la PPI, de ce qu'il reste à investir ou des opérations que j'ai pu mentionner qui sont déjà identifiées. On essaie, sur l'ensemble de l'investissement courant, de

rénovation du patrimoine, d'entretien de notre patrimoine, de flécher nos dépenses vers la transition énergétique.

Dans l'ensemble des crédits de dépenses de fonctionnement, on a des dépenses qui participent au fait de satisfaire les objectifs assignés par le PCAET et puis j'y reviens, parce que ce n'est pas neutre, c'est un changement de culture, vous faites bien de le mentionner, de communautarisation des enjeux, 1,5 M€ sur les circulations douces - en dehors de 500 000 € sur la fameuse liaison Quincy/Brunoy par la forêt - ne sont pas fléchés sur des opérations particulières, mais que l'on pourra mobiliser notamment au titre de fonds de concours pour accompagner les projets communaux. On est vraiment dans une logique de mutualisation, de développement des circulations douces inscrites au schéma communautaire.

Ensuite, vous avez fait mention d'une situation préoccupante du SIREDOM. C'est une situation qui était autrefois préoccupante, le rapport d'orientation budgétaire en fait mention, mais un plan d'apurement a été conduit par le SIREDOM qui porte ses fruits, on l'avait évoqué autour de cette table.

Contrairement au SIVOM, le SIREDOM nous annonce une baisse de ses frais de traitement pour l'année prochaine, ce qui aura sans doute une incidence positive sur la TEOM levée sur l'ex-Val de Seine. On a là un travail d'apurement, d'assainissement des finances du SIREDOM qui porte ses fruits et une programmation pluriannuelle qui permet d'envisager une baisse des frais de traitement, ce qui n'est pas le cas de ce qui nous attend du côté du SIVOM et qui fait l'objet d'un examen et de discussions qui vont se poursuivre dans les prochaines semaines.

Sur les assurances dans notre intercommunalité, ce n'est pas un poste de dépenses conséquent, cela ne met pas en péril l'équilibre budgétaire mais cela s'ajoute à d'autres postes inflationnistes ; nous subissons la situation que subit l'ensemble des collectivités vis-à-vis du secteur assurantiel.

Avec ma casquette de maire et engagé dans plusieurs associations d'élus, je participe à des discussions nationales avec les assureurs, parce que ce que subit notre Agglomération - et on a de la chance car elle est couverte, à des tarifs qui augmentent mais elle est couverte - et ce que subissent beaucoup de collectivités à travers le pays, certaines d'entre elles ne trouvent même plus d'assureurs qui veulent bien les assurer. Ces collectivités sans assureurs seront d'autant plus nombreuses en 2024 que les violences urbaines, les émeutes auxquelles nous avons assisté, les dégradations de biens publics au début de l'été dernier vont aggraver la sinistralité de certaines d'entre elles. Quand il y a de la sinistralité, les assureurs ont tendance à faire exploser les prix ou bien purement et simplement à se retirer.

Un groupe de travail est mis en place par Bercy au plan national sur le sujet mais, à ma connaissance, sans calendrier. Le sujet est identifié, les pouvoirs publics semblent vouloir s'en saisir mais, en attendant, on paie.

M. DAMIATI.- Je voulais revenir sur les transports en commun et notamment les bus pour abonder sur ce qu'a dit M. CARRÈRE. C'est un sujet qui nous préoccupe, même si le travail avance. Valérie n'est pas présente ce soir, mais on a eu un certain nombre de réunions et j'espère que d'ici septembre 2024, des solutions vont être trouvées. Non seulement cela touche les personnes qui vont travailler, mais de plus en plus les lycéens qui se rendent aussi au lycée surtout et notamment au lycée Rosa Parks pour les habitants de Crosne. J'ai adressé un courrier au lycée, avec M. le Président en copie, parce que ces retards peuvent avoir un impact sur Parcoursup et il ne faudrait pas que les lycéens soient pénalisés par ces dysfonctionnements sur les transports en commun.

C'est évidemment un sujet que nous traitons et j'espère que nous allons trouver des solutions rapidement et même s'il faut peut-être mettre quelques moyens, la situation doit s'améliorer et je pense que nous en sommes tous d'accord.

Autre point sur la solarisation, sujet important et ambitieux pour notre territoire, je rappelle que le SMOYS participe également au financement de la solarisation à hauteur de 30 %. C'est quelque chose que notre territoire va évidemment exploiter.

Je précise aussi qu'un nouveau dispositif législatif permet, sur la production d'énergie solaire, de profiter d'économie sur les facteurs, sans déploiement de câble ni quoi que ce soit dans un périmètre de 2 kilomètres : si demain, par exemple, l'espace René Fallet est solarisé, dans ce périmètre de 2 kilomètres, les bâtiments publics verront leur facture d'énergie déduite et là aussi c'est important, notamment au niveau des finances, que ce soit pour notre collectivité ou pour les municipalités. Ce projet de solarisation est ambitieux et je crois que nous y sommes tous sensibles et nous avons pris le sujet au bon moment et il va se déployer rapidement.

M. le PRÉSIDENT.- Je vous remercie.

(Il est procédé au vote à l'unanimité sur la tenue du débat.)

M. le PRÉSIDENT.- Rendez-vous au prochain Conseil Communautaire pour le vote du budget.

X. Lancement d'une procedure de concession pour l'amenagement des quartiers des Hautes-Mardelles, la Plaine et la Plaine de l'Oly dans le cadre des projets de renouvellement urbain de Brunoy, d'Epinay-sous-Senart et de Montgeron/Vigneux-sur-Seine

Mme GARNIER.- Sur les quatre projets de renouvellement urbain que compte la Communauté d'Agglomération, trois voient leur phase d'étude préalable se finaliser :

- le projet de renouvellement urbain d'intérêt national du quartier la Plaine, à Epinay-sous-Sénart
- le projet du quartier des Hautes-Mardelles, à Brunoy, d'intérêt national
- le projet du quartier la Prairie de l'Oly, à Montgeron et Vigneux-sur-Seine, d'intérêt régional.

La Communauté d'Agglomération ne disposant pas en interne des ressources suffisantes pour assurer elle-même la mise en œuvre opérationnelle de ces projets, il est nécessaire de désigner un aménageur en charge des opérations d'aménagement. Celui-ci aura pour rôle d'acquérir des terrains non-immédiatement constructibles, de les recycler, la voirie et les réseaux divers, de les revendre à des opérateurs immobiliers ainsi que de réaliser des aménagements publics qui seront rétrocédés une fois les travaux livrés aux collectivités en fonction de leurs compétences.

Le montant prévisionnel de ces investissements s'élève à 19,2 M€ hors taxes pour l'aménagement du quartier de la Plaine à Epinay-sous-Sénart, 12,7 M€ pour l'aménagement du quartier des Hautes-Mardelles à Brunoy et 7,3 M€ hors taxes pour l'aménagement du quartier de la Prairie de l'Oly à Montgeron et Vigneux-sur-Seine, soit 39,2 M€ hors taxes pour l'aménagement de ces trois quartiers, avec une participation prévisionnelle de la communauté de 15 M€ hors taxes mais sur 10 ans.

Parmi les différents modes de réalisation possible pour l'aménagement de ces quartiers en renouvellement urbain, la Communauté d'Agglomération a fait le choix du recours à la concession d'aménagements multi sites qui présente plusieurs avantages :

- le lancement d'une seule procédure de mise en concurrence
- la possibilité d'avoir plus de candidats
- un candidat unique à désigner pour ces trois opérations d'aménagement
- la possibilité pour l'aménageur de mutualiser certaines prestations communes aux trois opérations et de réaliser des économies d'échelle.

Toutefois, afin de répondre aux attentes des villes concernées par ces opérations et de tenir compte des spécificités de chacune d'entre elles, la Communauté d'Agglomération garantit aux villes un pilotage stratégique autonome, propre à chaque opération dans le cadre de son projet de renouvellement urbain, une gestion financière étanche de chaque opération et une possibilité d'avoir des prestataires maîtrise d'œuvre, travaux différents par opération.

La part des recettes issues des cessions foncières par opération d'aménagement est de :

- 0,3 % pour l'opération d'aménagement du quartier de la Plaine à Epinay-sous-Sénart
- 2,7 % pour l'opération d'aménagement du quartier des Hautes-Mardelles à Brunoy
- 18,9 % pour l'opération d'aménagement du quartier la Prairie de l'Oly à Montgeron et Vigneux-sur-Seine.

Cela fait une moyenne des recettes issues des cessions foncières de 5 % au total.

Au regard des textes et de la jurisprudence administrative relative à l'appréciation d'un risque économique assumé par le titulaire d'une concession d'aménagement, l'opération d'aménagement multi sites, regroupant les opérations d'aménagement des trois quartiers, ne constitue pas une opération présentant un réel risque économique susceptible d'être porté par le futur aménageur, dans la mesure où le montant total des recettes issues des cessions foncières ne représente qu'environ 5 % du montant total de l'opération d'aménagement et que les financements publics représentent environ 95 % des recettes prévisionnelles.

Dans le cadre de la présente concession d'aménagement multi sites, le risque n'est donc pas transféré à l'aménageur.

La concession d'aménagement projetée ne peut être attribuée sans négociation préalable avec les candidats du fait des circonstances particulières dudit contrat, des missions confiées à l'aménageur, du montage juridique opérationnel et financier de l'opération d'aménagement multi sites projetée.

Une commission d'appel d'offres dédiée devra être constituée à cet effet et sera composée conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil Communautaire doit adopter une délibération spécifique sur ce point.

Je vous demande d'approuver le lancement d'une procédure de mise en concurrence qui vise à désigner un concessionnaire unique en charge des différentes opérations de ces trois quartiers, d'approuver l'attribution d'une concession d'aménagement intercommunale multi sites, sans transfert de risque économique à l'aménageur, et d'approuver le recours à une procédure avec négociation conformément à l'article du code de commande publique.

M. le PRÉSIDENT. - C'est une étape importante pour ces quatre quartiers.

Nous passons au vote sur la délibération en remerciant les équipes et Christine.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

XI. MODALITE DE DEPOT DES LISTES POUR LA DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CAO RELATIVE A LA CONCESSION D'AMENAGEMENT POUR LES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE BRUNOY, D'EPINAY-SOUS-SENART ET DE MONTGERON/VIGNEUX-SUR-SEINE

M. le PRÉSIDENT.- Je vous propose de considérer que je vous ai lu le rapport et que nous respectons tous les conditions fixées par la loi.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

XII. DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CAO RELATIVE A LA CONCESSION D'AMENAGEMENT POUR LES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE BRUNOY, D'EPINAY-SOUS-SENART ET DE MONTGERON/VIGNEUX-SUR-SEINE

M. le PRÉSIDENT.- Par un hasard heureux, il y a autant de candidats qu'il y a de postes à pourvoir. Entre le moment où j'ai terminé la précédente délibération et le moment où je vous présente la suivante, j'ai reçu une liste de candidatures :

<u>Titulaires</u> <u>Suppléants</u>

Bruno GALLIER Eric ADAM

Christian FERRIER Sylvie CARILLON

Damien ALLOUCH Constant LEKIBY

Thomas CHAZAL Joël GRUERE

François GUIGNARD Céline CIEPLINSKI

Il ne vous aura pas échappé qu'il y a deux élus par ville concernée par les projets ANRU, que la minorité est représentée et j'indique dès à présent que je confierai à Christine GARNIER la présidence des débats au titre de la délégation que je lui ai confiée et qui concerne ce secteur.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

XIII. CONTRAT DE MIXITE SOCIALE DE LA COMMUNE DE CROSNE

Mme GARNIER.- Conformément à la réglementation en vigueur, la loi SRU, les communes concernées doivent produire un nombre total de logements sociaux qui représentent 25 % de leurs résidences principales. L'Etat qui a constaté cette carence peut proposer à la commune concernée un contrat de mixité sociale, ce qui est le cas pour la ville de Crosne. Quand la ville estime aussi ne pas pouvoir atteindre ses objectifs en matière de logement social, elle demande au préfet la conclusion d'un CMS qui prévoit une adaptation des objectifs.

Ce CMS s'organise autour de trois volets, les points de repères sur le logement social de la commune, des outils et leviers d'actions pour le développement du logement social et les objectifs avec les engagements et les projets pour les périodes concernées.

C'est une démarche volontaire et elle s'adresse aux communes déficitaires en logement social qui souhaitent s'engager dans une trajectoire de rattrapage aménagé introduisant, le cas échéant, des possibilités d'aménagement des objectifs légaux.

Le 22 juillet 2022, le préfet a informé les communes déficitaires. La commune de Crosne a manifesté aux services de l'Etat sa volonté d'engager cette démarche. En date du 23 décembre 2022, le préfet a communiqué à la ville de Crosne les modalités d'élaboration, puis un atelier a été organisé avec la ville le 30 mars 2023.

A l'issue de ces échanges, la commune s'est engagée dans une démarche entre l'Etat, la Communauté d'Agglomération et l'EPFIF afin d'atteindre l'objectif des 25 % de logements sociaux et de s'assurer de tous les outils juridiques financiers opérationnels nécessaires pour déployer et combler ce déficit.

Bien sûr, la commune a bénéficié de l'appui technique des services de l'Agglomération.

Etant déficitaire, la commune devait identifier un certain nombre de logements. Pour la période 2023-2025, elle a donc identifié six projets immobiliers pour la réalisation de 130 logements sociaux. Je rappelle qu'elle se porte volontaire à la reconstitution de l'offre démolie. Je tiens à souligner qu'il y a un vrai engagement de la ville de Crosne pour faire du logement social. Elle a déjà participé largement à la reconstitution de l'offre et là encore elle fait encore un pas supplémentaire et important, puisqu'elle va proposer, dans le cadre de cette reconstitution de l'offre, 29 logements locatifs qui sont dès à présent fléchés.

La commune va mettre en place une veille foncière à travers l'examen attentif des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) avec l'EPFIF et imposer dans son Plan local d'urbanisme une règlementation qui favorisera la réalisation de logements sociaux dans chaque zone urbaine.

La Communauté d'Agglomération, quant à elle, va mobiliser des moyens, tant réglementaires que financiers, par l'octroi de garanties d'emprunt pour des opérations de logements locatifs sociaux sur le territoire intercommunal, va mobiliser des outils favorisant l'accès au logement social des publics prioritaires, tous les dispositifs mis en place dans le cadre de la SIL, la CIA, la cotation du plan partenarial, le PPGDID et différents dispositifs qui rentrent dans ce cadre.

Les services de l'Etat s'engagent à :

- assurer auprès de la commune des conseils, des expertises dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement qui seront utiles à la réalisation des objectifs du présent contrat ;
- informer la commune de toute demande de conventionnement qui sera déposée par un bailleur social et de l'état d'avancement des dossiers ;
- tenir à disposition de la commune toute précision concernant les modalités de déduction des dépenses engagées par la commune par rapport au prélèvement sur les ressources fiscales.

Ce projet de contrat de mixité sociale qui porte sur la période 2023-2025 est entre l'Etat, la Communauté d'Agglomération, la ville de Crosne et l'EPFIF.

Je tiens à souligner - tout comme le souligne également la préfecture - la volonté de la ville de Crosne de rattraper son retard en termes de logements sociaux.

M. GUIGNARD.- Concernant ces contrats de mixité sociale, pouvez-vous nous indiquer si les autres communes de l'Agglomération qui n'atteignent pas les 25 % de logements sociaux ont répondu favorablement à la demande du préfet d'élaborer un contrat de mixité sociale ? Je pense

surtout à Yerres, Brunoy mais aussi dans une moindre mesure à Montgeron, Quincy-sous-Sénart et Boussy-Saint-Antoine. Si cela n'est pas le cas, quelles sont les incidences pour notre collectivité ?

M. le PRÉSIDENT.- Pour réagir à la remarque de M. GUIGNARD, il y a aujourd'hui des discussions qui ne portent pas sur des contrats proprement dits, mais qui permettent à chaque commune, dans le cadre de discussions bilatérales avec l'Etat et auxquelles l'Agglomération participe, à la fois dans le cadre de la reconstitution de l'offre mais aussi au regard de la loi SRU, de faire des efforts. Les échanges n'ont pas abouti au moment où nous parlons, mais j'ai bon espoir que nous soyons en capacité - je ne sais pas si cela fera l'objet d'une délibération - de vous rendre compte, si ce n'est au prochain Conseil Communautaire mais au suivant, de l'état d'avancement de ces propositions. Les choses avancent bien.

Mme GARNIER.- Boussy-Saint-Antoine et Quincy-sous-Sénart ont répondu à leurs objectifs triennaux précédents, elles ne sont donc pas concernées par ces dispositifs.

M. DAMIATI.- Nous avons adopté mardi dernier le contrat de mixité sociale au sein du conseil municipal de Crosne et malgré les efforts et la volonté de répondre à la loi, l'Etat est assez exigeant et même si les villes font des efforts avec les contraintes que nous connaissons, notamment un foncier assez rare et des obligations de plus en plus difficiles à respecter, l'Etat n'est pas toujours à nos côtés. Je le dis parce que la ville de Crosne va certainement avoir un arrêté de carence qui va doubler la pénalité que nous avons déjà, en passant de 60 000 € à 120 000 €. Il est difficile de faire des efforts d'un côté et d'adopter un contrat de mixité sociale et d'être sanctionné aussi par l'Etat de cette manière. Si l'Etat pouvait être à nos côtés plus que nous sanctionner, ce serait plus facile pour faire avancer ces dossiers qui sont au demeurant assez difficiles.

M. le PRÉSIDENT.- Je ne rajoute pas aux propos tenus par Mickaël et par Christine, mais je salue la démarche de la ville de Crosne.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité avec 4 abstentions de M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI avec pouvoir de M. BASSET, M. GUIGNARD.)

XIV. CONVENTION PARTENARIALE ENTRE ILE-DE-FRANCE MOBILITES ET LA CAVYVS

M. le PRÉSIDENT.- En l'absence de Valérie RAGOT, je vais rapporter la délibération suivante qui concerne notre contrat avec Ile-de-France Mobilités. Je ne reviens pas sur les échanges qui ont eu lieu précédemment sur la ligne H qui fait l'objet de toute notre attention et sur quelques autres lignes également qui font l'objet d'ajustements et d'un dialogue entre Valérie RAGOT, les élus des différentes communes et Ile-de-France Mobilités. Nous aurons l'occasion d'en parler en Bureau communautaire mais j'invite d'ores et déjà Valérie pour qu'une commission soit organisée, sans doute au printemps, pour présenter les modifications qui seront sans doute opérées en septembre prochain sur le réseau de bus du territoire pour en améliorer le fonctionnement.

A ce stade, il s'agit de signer cette convention partenariale avec Ile-de-France Mobilités. Vous aurez noté que nous avons bénéficié d'une année blanche et que le montant de la participation de l'Agglomération, dont je ne me souviens plus du montant, pourtant c'est moi qui l'ai négocié...

Mme CIEPLINSKI.- 700.

M. le PRÉSIDENT.- Oui, 700K€ contre 950K€. C'est une petite ristourne, ce n'est pas nul, qui est d'autant plus appréciable que l'offre s'améliore sur le territoire et que toutes les autres agglomérations voient leur participation augmenter, mais on ne le leur dira pas.

Mme CIEPLINSKI.- C'est visiblement sur la délibération du budget que l'on a déjà abordé les difficultés sur les bus depuis le changement intervenu en août 2022. Il y a quelques points intéressants dans cette convention, notamment l'engagement d'Ile-de-France Mobilités pour améliorer les infrastructures pour l'intermodalité, le déploiement d'une offre de stationnement vélo en intermodalité. En revanche, deux options sont prévues, sous forme d'arceaux libres ou consignes sécurisées. Nous plaidons évidemment pour la sécurisation des stationnements de vélos près des gares routières et l'accès à une plate-forme qui regroupe les données de qualité de service sur le futur périmètre de l'ensemble du Val d'Yerres Val de Seine.

Ce sont deux-trois points positifs, néanmoins les habitants ont traversé de nombreuses galères de transport et le moins que l'on puisse dire, c'est que le déploiement de la nouvelle offre s'est fait dans la douleur. Ces problèmes de fiabilité et le coût exorbitant des transports en commun sont complètement contre-productifs avec une transition écologique nécessaire pour notre santé ; plus que pour la planète, c'est d'abord notre santé et la préservation du vivant.

Nous notons les intentions qui sont contenues dans cette convention, mais ce que nous demanderons surtout c'est d'être tenus informés du suivi des actions. Je prends note, Monsieur le Président, de cette proposition de commission au printemps sur la nouvelle offre de services pour septembre 2024, parce que nos concitoyennes et nos concitoyens ont évidemment droit à la fiabilité et à la qualité de service en la matière.

M. le PRÉSIDENT.- Nous partageons tous les difficultés qui peuvent exister sur le réseau, qui n'ont pas de lien direct avec la DSP ou le changement de délégataire mais liés à une situation plus globale à l'échelle de la région Ile-de-France de tension sur les transports publics. Nous devons à nos concitoyens et aux usagers un transport public de qualité.

Les choses vont globalement quand même mieux sur l'ensemble des réseaux, cela n'empêche pas les remarques qui ont été faites sur certaines lignes. Je ne partage pas votre remarque sur la tarification. Il peut y avoir un débat, y compris au sein de l'exécutif, mais le sujet ce n'est pas tant le prix du Pass Navigo que la possibilité pour ceux qui, aujourd'hui, n'ont pas d'offre de transport public de bénéficier d'une offre de transport public.

Je rappelle que le Pass Navigo, lorsque Jean-Paul Huchon était président, était à 115 €. Aujourd'hui, il est à 86 € sur notre territoire. Si on assurait à nos concitoyens un transport public de qualité et étendu pour permettre à des personnes qui n'ont aujourd'hui pas d'autres choix que la voiture de prendre les transports publics, elles seraient prêtes à payer quelques euros de plus. On a sans doute un point de vue différent sur le sujet.

Vous l'avez peut-être remarqué, ce sera sans doute en 2025, on a dans le cadre du plan Cars Express une ligne qui concerne notre territoire et qui reliera Sénart à Vigneux-sur-Seine en passant par la Nationale 6, ce qui est une offre de transport complémentaire qui sera, je le pense, appréciée et de nature à retirer quelques voitures de cet axe routier.

Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité avec 4 abstentions de M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI avec pouvoir de M. BASSET, M. GUIGNARD.)

XV. DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS DE LA CAVYVS AU COMITE DE SUIVI DE LA CHARTE FORESTIERE DE SENART 2022-2031

M. le PRÉSIDENT.- Il s'agit de désigner les deux représentants de l'Agglomération à la Charte forestière de Sénart. J'ai reçu deux candidatures, celle de Sylvie CARILLON comme titulaire et d'Annie FONTGARNAND comme suppléante.

Mme CIEPLINSKI.- C'est juste pour dire que l'on aurait besoin sur ce comité de suivi, comme sur l'ensemble des comités de suivi, d'un retour régulier d'information, soit écrit soit en réunion.

M. le PRÉSIDENT.- Je prends le point et je partage. Je trouve que cela fait partie des sujets structurants au long cours... Je demande aux vice-présidents, comme aux services, de veiller, audelà de l'ordre du jour du Conseil Communautaire, à aborder des points de cette nature.

Y a-t-il des demandes de vote à bulletin secret ? (Non.)

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité avec 4 abstentions de M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI avec pouvoir de M. BASSET, M. GUIGNARD.)

XVII. MISE A JOUR DU TABLEAU DES GRADES ET EMPLOIS

M. ODOT.- C'est une délibération plutôt technique. Il s'agit à ce stade de tenir compte des évolutions et des besoins de mobilité et d'accueil dans la Communauté d'Agglomération. Nous avons essentiellement des transformations pour 21 postes et une création par transformation également. Ces 22 postes transformés en donnent 24 à l'arrivée. L'écrasante majorité couvre des besoins en mobilité, qu'ils soient externes à la collectivité pour 13 au départ et 16 à l'arrivée ou en interne pour 3 d'entre elles ; 3 pour les réussites aux concours pour des agents de l'agglomération, et 2 pour les besoins de continuité de service, il s'agit de fonder et de pérenniser des agents sous contrat sur des postes pérennes. Ces transformations concernent la plupart des services. Pour 9 d'entre elles, notre transformation à l'arrivée concerne les conservatoires, donc des postes d'enseignement avec les quotités que vous avez vues, qui sont un peu particulières.

Le tableau est passé au Comité social territorial (CST) et a recueilli l'unanimité des deux collèges. Il est passé en commission des Finances et Personnel et a aussi reçu un avis unanimement favorable.

- M. GUIGNARD.- Comme l'a évoqué Christophe CARRÈRE tout à l'heure, j'ai une question à vous soumettre : le gouvernement a décidé, par un décret du 31 octobre 2023, d'étendre la prime de pouvoir d'achat à la fonction publique territoriale. Cette prime n'est pas automatique mais facultative. Pouvez-vous nous informer si vous avez décidé de verser cette prime exceptionnelle de pouvoir d'achat aux agents de notre collectivité ?
- **M. ODOT**.- A ce stade, la Communauté d'agglomération a décidé de ne pas la verser, puisque c'est non-compensé et il s'agit plutôt d'un *one shot*, alors que nous souhaitons plutôt travailler, y compris avec les représentants du personnel, sur des systèmes plus pérennes et notamment sur le régime indemnitaire des agents et sur la question du CIA. C'était un point sans débat mais il y a la question de la protection des complémentaires, etc. Il s'agit d'avoir une approche plus pérenne vis-à-vis des agents qu'un seul *one shot* aujourd'hui.
- M. le PRÉSIDENT.- La démarche est comprise des organisations syndicales.
- M. ODOT.- On en a discuté en CST également.
- M. le PRÉSIDENT.- Notre agglomération a plutôt du retard sur ces sujets, y compris par rapport aux communes membres. Il nous semble plus juste de traiter ces questions.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité avec 4 abstentions de M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI avec pouvoir de M. BASSET, M. GUIGNARD.)

XVIII. RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

M. le PRÉSIDENT.- J'ai un sujet sur le point 18 puisque notre collègue Sylvie CARILLON n'est pas présente à ce Conseil Communautaire. Soit on porte le débat et j'espère pouvoir apporter des réponses collectives, soit on le refait à la prochaine séance, mais cela dépend si vous avez beaucoup de questions.

Mme CIEPLINSKI.- J'en ai pas mal.

M. le PRÉSIDENT.- Sont-elles très techniques?

Mme CIEPLINSKI.- Non, pas très.

M. le PRÉSIDENT.- Dans ce cas, je ne présente pas la délibération mais vous posez vos questions et on essaie d'y répondre. Je me permettrai une réponse écrite si d'aventure je n'ai pas réponse à tout.

Mme CIEPLINSKI.- Je pourrais envoyer les questions écrites si vous ne répondez pas à tout.

La prévention et le traitement des déchets sont essentiels pour notre Agglomération, cela représente 25 M€, soit le quart du budget de notre Agglomération. Je vais essayer de ne pas prendre le quart du temps de ce Conseil d'agglomération, ce soir, mais je vais y consacrer quand même un peu de temps, cela me semble important.

Je voudrais remercier les services pour la qualité du rapport annuel qui est notable. Je regrette néanmoins que le rapport, qui a le mérite de regrouper des indicateurs techniques des deux syndicats, SIVOM et SIREDOM, ne puisse pas être aussi détaillé côté SIVOM que du côté SIREDOM.

C'est évidemment le reflet d'une politique publique encore gérée dans le périmètre historique des deux anciennes agglomérations avant la fusion, deux territoires, deux syndicats, avec la collecte gérée en propre pour les trois communes de Draveil, Vigneux-sur-Seine et Montgeron, et déléguée en même temps que le traitement dans les six autres communes.

L'harmonisation des pratiques pour faire territoire est, certes, un chemin long et complexe, mais y a-t-il la volonté, Monsieur le Président ? Est-elle préparée ? Nous ne constatons pas, à ce jour, de petit pas en ce sens. Ainsi, et Christophe CARRÈRE l'évoquait dans son intervention sur les orientations budgétaires, nos demandes passées d'établir ne serait-ce que des conventions entre les deux syndicats pour permettre aux habitants de Crosne, Yerres et Brunoy d'accéder aux déchetteries de Montgeron et Vigneux-sur-Seine n'ont pas été entendues. Ils doivent aller, comme les habitants de Boussy-Saint-Antoine, Epinay-sous-Sénart et Quincy-sous-Sénart, vers les plus lointaines déchetteries de Varennes-Jarcy, Combs-la-Ville, Brie-Comte-Robert, Moissy-Cramayel.

Ensuite, je voudrais dire que réduire le volume de déchets produits, c'est à la fois être vertueux écologiquement mais c'est aussi être vertu économiquement et c'est soulager le portefeuille de nos concitoyens qui financent tout cela par le biais de la TEOM.

Notre programme local territorial de prévention des déchets ménagers et assimilés n'est, à mon sens, à ce jour, pas assez ambitieux compte tenu des enjeux. En effet, comme indiqué dans le rapport et comme le disait très souvent notre cher collègue Karim SELLAMI, qui nous a quittés cet été, le principe de la prévention des déchets c'est que le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit.

Quelles sont les actions qui sont conduites aujourd'hui avec les entreprises du territoire et notamment les supermarchés sur cette question de la production des déchets? La part du budget consacrée à la sensibilisation, au moins sur le périmètre SIREDOM, est de 0,4 %, ce qui est bien insuffisant. Ces dépenses sont comptablement des dépenses de fonctionnement, mais il ne faut pas qu'on se trompe : consacrer des moyens financiers et humains à la prévention des déchets est un excellent investissement. Le potentiel d'amélioration est énorme.

Bien sûr, il y a des actions qui sont mises en place et de belles actions qui existent comme les événements à la maison de l'environnement, les samedis du réemploi dans les déchèteries ou l'animation au compostage de la journée verte et bleue, mais ils sont dans des lieux qui concernent presque déjà les convaincus, ceux qui font déjà attention à leurs déchets.

Pourquoi ne pas organiser des animations le samedi sur les parkings des supermarchés par exemple? Là on pourrait toucher tout le monde. De même, le travail réalisé par la Fabrique à Neuf est vraiment remarquable, mais on pense qu'elle a besoin de grandir parce que, aujourd'hui, ne sont concernés que 0,5 % des déchets du territoire. On pourrait aller beaucoup plus loin en faisant grandir ce projet et peut-être en développant des ressourceries ailleurs sur le territoire.

Où en est-on aujourd'hui des volumes ? En 2022, c'étaient 69 000 tonnes, soit 37 000 et quelque tonnes côté SIVOM et 32 000 et quelque côté SIREDOM, cela fait des moyennes de 404 kilos par habitant côté SIVOM et de 384 kilos par habitant côté SIREDOM.

Le rapport indique qu'il y a une nette diminution côté SIREDOM entre 2021 et 2022, une diminution de 19 kilos par personne. Certes, c'est une bonne nouvelle et les flux concernés sont les ordures ménagères et les déchets végétaux. En revanche, l'explication donnée dans le rapport c'est que c'est grâce à l'utilisation des composteurs. Excusez-nous de ne pas être aussi optimistes. Je pense qu'il est un peu prématuré et un peu optimiste de dire cela, nous pensons que c'est surtout conjoncturel et lié au fait qu'il y a eu un peu moins de télétravail en 2022 qu'en 2020 et 2021 compte tenu de la Covid.

En revanche, nous n'avons aucun doute sur le potentiel de diminution que représente la collecte des biodéchets ; ils représentent 30 % des déchets ménagers en France. On peut presque tabler que c'est environ la moitié des ordures ménagères.

Nous avons noté l'expérimentation en cours avec les alchimistes et nos cantines scolaires et considérons que la distribution gratuite des composteurs et lombricomposts pour les foyers est une très bonne chose, mais nous sommes inquiets de la prise en compte des collectifs d'habitation. Qu'est-il prévu spécifiquement concernant ces collectifs d'habitation?

Pour se donner une idée du potentiel encore inexploité, nous attirons votre attention sur le très intéressant rapport de la Cour des comptes, paru en mars 2023, qui indique notamment que 80 % des ordures ménagères résiduelles pourraient faire l'objet d'une valorisation adaptée à leur nature si elles étaient triées par les usagers et orientées vers des filières de traitement spécifique.

Ma question est la suivante : aujourd'hui, le taux de rebut est autour de 30 % dans la collecte recyclable, mais parmi les ordures ménagères résiduelles, combien sont-elles là alors qu'elles auraient pu être valorisées par ailleurs, sachant cette estimation énorme de la Cour des comptes ?

Nous soulevons également trois alertes. Concernant les déchetteries, on nous a rapporté de nombreux cas de particuliers refoulés à l'entrée d'une déchetterie, soit de Montgeron, soit de Vigneux-sur-Seine, car les bennes étaient pleines. Qu'est-ce qui conduit à cette situation ?

Nous sommes inquiets parce que ce type d'événement et le manque de fiabilité de ce service public découragent les habitants à des comportements vertueux.

Concernant l'usine d'incinération, nous comprenons à la lecture du rapport que faute de capacité, on a dû enfouir des ordures ménagères dont un nombre important de déchets valorisables. Combien exactement ? Pouvez-vous nous en dire plus sur l'adaptation des capacités de l'usine aux besoins ?

Enfin, une demande sur un point, certes mineur mais parfois un détail peut dire beaucoup et peut éviter une épidémie de greenwashing : il est indiqué dans le rapport que la motorisation GNV a été imposée dans le marché de collecte au 1^{er} janvier 2023, ce qui est une très bonne chose, mais le rapport indique que les 13 camions de collecte ainsi motorisés au GNV contribueront à la protection de l'environnement et à la santé des habitants. Certes l'impact négatif peut être diminué avec le GNV par rapport à d'autres motorisations, mais de là à protéger la santé, il ne faut pas pousser mémé dans les orties.

En conclusion, pour la prévention et la gestion des déchets, la politique des petits pas actuelle est insuffisante. Pour notre santé comme pour notre portefeuille, il est nécessaire d'innover, d'expérimenter, de transformer et de passer à l'échelle.

M. le PRÉSIDENT.- Il ne s'agit pas de pousser mémé dans les orties, d'autant que s'il y a des orties, c'est qu'il y a une gestion raisonnée des espaces verts concernés. Je pense que l'on est d'accord sur le constat de dire que la politique des déchets en France, par rapport aux autres pays européens, mérite d'être considérablement améliorée, qu'au sein de la France, la situation est pire en Ile-de-France et qu'en Ile-de-France, la situation est pire à Paris, mais on fait partie des mauvais élèves du tri en Europe.

Une fois le constat fait, il faut que l'on essaie d'avancer. J'entends ce que vous dites sur une politique des petits pas où on ne va pas suffisamment vite, et vous aurez compris que la difficulté à laquelle nous sommes confrontés dans cette enceinte c'est que nous sommes dans une impossibilité juridique et/ou financière de faire évoluer les systèmes dans un sens ou dans l'autre, puisque ce sont des syndicats intercommunaux avec des règles d'entrée et de sortie et des règles financières en cas de sortie qui sont très pénalisantes. Je pense que c'est un cas non pas unique, parce qu'il y en a peut-être d'autres, mais un cas rare où la Communauté d'Agglomération a la compétence mais où deux opérateurs couvrent le territoire

On est aujourd'hui dans cette situation extrêmement complexe et qui peut expliquer une partie des difficultés que vous pointez du doigt et qui ne sont sans doute pas une excuse suffisante vis-à-vis de nos concitoyens mais qui, je l'espère, peuvent être comprises dans cette enceinte avec des personnes éclairées qui comprennent les contraintes des collectivités publiques.

Cela dit, j'aurai du mal à répondre à l'ensemble des questions que vous avez posées. Je vais peutêtre répondre précisément aux questions et faire un dégagement plus général. Sur les conventions entre les déchetteries, c'est clairement quelque chose que nous avons demandé et, aujourd'hui, il n'y a pas d'accord entre le SIREDOM et le SIVOM pour aboutir à la solution que nous souhaitons tous.

S'agissant de la production des déchets par les entreprises du territoire, c'est une piste qu'il faut que nous engagions. J'ai d'ailleurs rencontré quelques « grands comptes » économiques de l'Agglomération très récemment, je n'ai pas encore eu le temps d'en faire un retour précis aux maires du territoire, mais ils sont très intéressés de travailler avec nous sur les questions notamment de géothermie ; des entreprises nous disent que c'est très important dans le cadre de leur politique RSE de voir ce que le territoire fait. On a parlé par exemple d'accès des employés du territoire à nos équipements culturels ou sportifs. Ils étaient aussi très intéressés par les sujets de l'eau.

Au-delà des politiques strictement de développement économique, d'implantation, de mobilité, qui sont des sujets courants que nous avons avec eux, il faut que l'on engage des chantiers et notamment le chantier des déchets. Je prends le point avec intérêt.

Vous avez ensuite parlé de la prévention des déchets, je pense que l'on a progressé un petit peu, on va surtout progresser dans les mois qui viennent, parce que nous avons renforcé les services de l'Agglomération qui ont notamment pour mission d'avoir des actions citoyennes pour expliquer le tri et pour avoir des gestes adéquats par rapport à ces déchets. Je ne crois pas qu'on l'ait déjà évoqué dans cette enceinte, mais le SIREDOM sur le territoire des trois communes de l'ancien Val de Seine a engagé depuis l'automne dernier une politique de médiation en direction des jeunes avec une application, des jeux vidéo et ensuite des tests qui sont faits auprès des jeunes qui vont couvrir l'ensemble des collèges du territoire de ces trois communes.

On peut regretter là aussi cette frontière qui existe entre le Val de Seine et le Val d'Yerres, mais il y a ces démarches qui s'engagent sur la prévention des déchets qui ne sont sans doute pas suffisantes, mais on commence à travailler sur cette question.

On n'avait pas connaissance des sujets déchèterie que vous avez évoqués, notamment le refus d'accès opposé à certains usagers. On va évidemment saisir le SIREDOM de cette question et veiller à ce que ce ne soit plus le cas.

Pour terminer mon propos, je le fais et je ne vais pas prendre d'engagement au nom de Sylvie CARILLON, mais une visite avait été faite au SIVOM qui avait été ouverte à tous les élus de l'Agglomération, et je trouverais intéressant que l'on fasse la même démarche avec le SIREDOM à Vert-le-Grand et que tous les élus de l'Agglomération puissent se confronter à la question du traitement des déchets sur un territoire assez large. Ce sont 150 communes de l'Essonne, voire davantage, plus des clients extérieurs qui voient leurs déchets traités à Vert Le Grand.

Il serait intéressait qu'il puisse y avoir un temps d'échange avec la SEMARDEL et le SIREDOM pour expliquer les défis qu'il y a et notamment la mise en œuvre du nouvel outil de méthanisation qui a fait l'objet d'un investissement de plus de 20 M€ pour traiter les biodéchets du territoire et qui entrera en fonction courant 2024, ce qui permettra en 2025 de traiter les biodéchets - c'est déjà le cas sur le territoire du SIVOM où il y a un méthaniseur - et les pelures d'oranges et autres peuvent aller dans le bac marron et sont d'ores et déjà traités sur le territoire du SIVOM, mais ce n'est pas le cas sur le territoire du Val de Seine. Ce sera le cas dans le courant de l'année 2025. A cet égard, je partage l'opinion que vous avez émise, il va falloir que l'on fasse preuve de pédagogie.

J'étais à l'excellent repas des anciens de Montgeron ce midi et le débat est venu sur les biodéchets. Quelques interlocuteurs me disaient : cela ne sert à rien parce qu'on n'a pas de biodéchets. Nos concitoyens considèrent que cela ne représente rien. Je leur ai dit : faites l'exercice un jour et vous verrez le volume des biodéchets que cela représente et vous verrez combien cela réduit la poubelle des déchets ménagers.

Il va falloir qu'on explique cette démarche à nos concitoyens, mais on y arrive en 2025.

Je ne vais pas être plus long, mais je vous propose, au-delà de Vert-le-Grand, que l'on puisse avoir une commission spéciale pour traiter de ces enjeux et que l'on voit de quelle manière on avance. Encore une fois, on n'avance pas aussi vite qu'on le souhaiterait, les défis sont immenses ; on a cette difficulté juridique et financière, il faut que l'on voit comment on la surmonte et je serais tenter, à l'issue de cette commission, que l'on puisse potentiellement interpeller politiquement les deux syndicats, dont nous sommes membres, sur les enjeux spécifiques du Val d'Yerres Val de Seine ; que l'on puisse demander en commission ou en Conseil Communautaire aux deux présidents de venir expliquer leur stratégie de traitement des déchets sur notre territoire, et que l'on puisse avoir un débat politique, parce qu'on se confronte parfois. Je ne veux pas dire que l'on est impuissants, on agit, on défend le territoire, mais je pense que cela ferait du bien à nos deux présidents de syndicats de se confronter à la réalité de ce Conseil Communautaire et des attentes légitimes des élus du Val d'Yerres Val de Seine.

Je ne sais pas comment on le gère, mais je serais assez favorable à ce que juste avant un Conseil Communautaire, on fasse une heure à une heure et demie, que l'on ouvre à tous les conseillers communautaires, mais il faut que vous soyez présents aussi et qu'il y ait du débat.

(Il est donné acte sur la présentation du rapport.)

XIX. Rapport d'activite 2022 de l'UCPA concernant les trois centres aquatiques (Draveil, Yerres, Boussy-Saint-Antoine)

M. le PRÉSIDENT.- Gilles CARBONNET souhaitait intervenir sur ce point.

M. CARBONNET.- J'ai bien pris en compte l'information que vous avez donnée en début de cette séance, à savoir les pénalités appliquées à l'UCPA en raison des problèmes sur la fin de contrat. Néanmoins, je voudrais quand même relater un certain nombre d'événements et d'incidents survenus les semaines passées, à commencer par le 30 octobre, incident sur lequel je suis intervenu à la piscine suite à un dégagement d'hydrogène sulfuré et donc avec l'évacuation de 100 personnes, une intervention de sapeurs-pompiers spécialisés. Il y avait un certain nombre de travaux d'urgence à réaliser pour éviter qu'un tel événement ne se reproduise. J'aurais voulu savoir si ces travaux ont été engagés pour garantir la sécurité.

De même, on a eu deux pannes de la Centrale de traitement de l'air (CTA) en novembre ainsi qu'en décembre, avec une fermeture de la piscine jusqu'au samedi passé. Ces pannes engendrent un problème d'émanation de chloramines qui est nocif pour la santé mais également d'humidité dans la piscine.

Suite à ce surplus d'humidité, je le pense, il y a eu l'effondrement d'un faux plafond dans un pédiluve ce mardi. J'aurais donc voulu savoir quelles actions concrètes ont été entamées pour garantir la sécurité des utilisateurs et du personnel, mais également pour la préservation de notre patrimoine ? J'ai été destinataire de photos qui mettent en avant un défaut d'entretien non pas sur quelques mois mais sur plusieurs années.

M. le PRÉSIDENT.- Je prends avec sérieux l'intervention de Gilles CARBONNET et les faits mentionnés sont réels et sont liés en grande partie au défaut de notre délégataire. Vous savez sans doute que le bras de fer avec UCPA date d'avant les discussions sur le nouveau contrat qui débutera au 1^{er} janvier prochain et je pense qu'il y avait un accord unanime pour considérer que ce délégataire n'avait pas vocation à être renouvelé compte tenu des défauts et des désordres que nous avons constatés, plus sur Draveil au début de sa délégation que sur Yerres.

La période Covid a été un choc pour ce délégataire, comme pour tous les autres délégataires de piscines en France, lié à l'effondrement de la fréquentation des équipements aquatiques et au risque qu'ils prenaient, compte tenu de la nature des contrats qui les lient aux collectivités. C'était vrai chez nous. Vous vous souvenez que l'on a eu une discussion virile avec UCPA pour déterminer les conditions de soutien de l'Agglomération, compte tenu de ses pertes de recettes liées au Covid, et cela a été voté lors du Conseil Communautaire auquel je ne participais pas en juin dernier.

Au-delà de cette contrainte liée au passé et au Covid, il y a eu la crise énergétique qui a également été une deuxième couche. Il n'en demeure pas moins que ce qui se passe aujourd'hui montre la nécessité absolue, lorsqu'il y a une délégation de service public, que la collectivité se donne les moyens de contrôle de sa délégation. C'est vrai pour l'eau et c'est vrai pour toutes les délégations. On doit se renforcer, ce n'était pas le cas de l'Agglomération historiquement. Je pense que l'on est mieux aujourd'hui qu'on ne l'était par le passé, mais on doit encore faire des efforts et notamment sur ce chantier.

Deuxièmement, cela montre surtout l'incurie d'UCPA qui a fait l'objet de mises en demeure. On pourra vous passer la copie de tous les courriers en recommandé qui ne datent pas de ces dernières semaines, par rapport à ce qui avait pu être constaté par les services de l'Agglomération, et notamment sur la CTA. Je ne sais pas si a CTA a entraîné le faux plafond, mais je pense que c'est plutôt dans ce sens-là que l'autre, le faux plafond c'est la responsabilité de l'Agglomération et la CTA celle du délégataire. C'est la raison pour laquelle il y a des courriers de pénalités à l'UCPA, je viens d'en signer encore un pendant le Conseil communautaire. Il faudra que l'on veille à ce que l'UCPA règle bien ces pénalités.

Il est clair que la fin de délégation est très pénible, je l'ai indiqué tout à l'heure. Nous sommes en train de regarder dès à présent pour profiter de la fermeture annuelle des bassins pour procéder aux travaux, sans doute bien au-delà de ce qui était prévu initialement, pour remettre en état les équipements et notamment celui de Yerres, mais je pense qu'il y a des travaux à Boussy-Saint-Antoine et à Draveil qui sont aussi prévus.

Au moment où l'on se parle, je ne sais pas vous dire si nous pourrons réaliser la totalité des travaux pendant la fermeture des 15 jours. J'espère qu'il n'y aura pas d'impact trop important pour les usagers, mais nous sommes sur le pont pour qu'à la réouverture et à la reprise de la délégation par Recréa, nous offrions de bonnes conditions à nos usagers. Je ne pense pas que cela remette en cause le modèle de délégation de service public, on s'était d'ailleurs posé la question entre nous sur la bonne façon de gérer ces équipements.

En revanche, je pense qu'il faut faire connaître à l'extérieur l'expérience que l'on a eue avec l'UCPA. Pour l'ensemble de la profession, c'est dramatique; Vert Marine avait cassé des délégations suite au Covid et déjà son attitude a été très préjudiciable à l'ensemble des sociétés délégataires d'équipements aquatiques.

Au-delà de l'aspect philosophique que l'on peut avoir sur les DSP, cela nous refroidit tous sur la capacité de ces entreprises à assumer avec sérieux les missions de service public qu'on leur confie.

On peut considérer qu'il y a eu un donner acte et on espère que le nouveau délégataire sera à la hauteur des ambitions de l'Agglomération.

(Il est donné acte sur la présentation du rapport.)

XX. RAPPORT D'ACTIVITE 2021-2022 DE LA SOTHEVY CONCERNANT LES SALLES DE SPECTACLES

M. DAMIATI.- Nous avons parlé du rapport concernant le délégataire de la Sothevy sur une saison qui était particulière, qui remonte à 2021-2022, post Covid. La particularité étant qu'il y avait quasiment deux saisons en une, puisque les salles de spectacles étaient fermées pendant l'année 2020. On a eu quasiment le double de représentations durant cette saison, 105 spectacles, alors que d'habitude on est plutôt sur une cinquantaine de spectacles.

Vous avez eu toutes les informations concernant cette saison particulière avec, malgré tout, un taux de fréquentations qui reste important, de l'ordre de 70 %, même si on avait connu une baisse certainement due à la période Covid.

En ce qui concerne les recettes, elles sont égales à ce que l'on a pu connaître avec $1 \text{ M} \in \text{pour la}$ billetterie, quelques sommes supplémentaires, $15\ 000\ \in \text{pour les}$ autres produits, les locations de salles à hauteur de $168\ 000\ \in \text{, et }100\ 000\ \in \text{ pour le bar.}$

En ce qui concerne les charges, $1\,367\,000\,$ pour les achats de spectacles, $229\,000\,$ pour les services extérieurs, les autres services avoisinent les $350\,000\,$ evec le personnel extérieur, la publicité, les programmes, la promotion, les impôts et taxes et tout ce qui va avec, notamment les charges de personnel qui avoisinent $1\,$ M \in .

Il est important de rappeler la contribution de notre territoire à hauteur de 1 277 000 € et aujourd'hui nous sommes dans le cadre d'une nouvelle négociation pour la délégation de service public que nous avons choisie. Nous allons donc commencer les négociations avec les différents prestataires qui se sont portés candidats pour assurer les spectacles sur notre territoire.

En conclusion, la culture sur notre territoire est un élément important, qui fait partie de notre ADN et malgré le coût important, on peut le concéder, on a toujours des spectacles de grande qualité. On voit que cela apporte beaucoup de satisfaction à l'ensemble de nos concitoyens mais aussi à des spectateurs qui viennent de plus loin. On peut être fiers de cette programmation et des salles qui sont sur l'ensemble de notre territoire.

M. le PRÉSIDENT.- Merci. S'il n'y a pas d'intervention, vous nous donnez acte que ce rapport a été présenté.

(Il est donné acte sur la présentation du rapport.)

MOTION

M. le PRÉSIDENT.- Il vous est proposé d'examiner à présent une motion qui a été présentée dans beaucoup de Conseils municipaux et également beaucoup de Conseils communautaires, toutes tendances politiques confondues, sur la situation du conseil départemental et la nécessité, compte tenu du rôle du conseil départemental vis-à-vis du bloc communal, de trouver des solutions à l'impasse financière dans laquelle il se trouve.

La motion a été adoptée à l'unanimité au conseil départemental.

M. CARRÈRE.- Je souhaite intervenir pour dire la chose suivante : il y a des choses intéressantes dans cette motion, malheureusement, j'ai envie de dire qu'elle arrive un peu tard, parce qu'un certain nombre d'élus, qui sont assis autour de cette table, étaient présents quand un certain nombre de dispositions réformant le fonctionnement et les possibilités d'agir des collectivités territoriales étaient votées. Ils ne se sont pas mobilisés pour dire à ce moment-là que cela allait entraîner des difficultés derrière, alors qu'on savait pertinemment que les collectivités allaient se retrouver exsangues à un moment donné.

Pour ce qui est de M. GUIGNARD et moi, nous allons sortir de la salle le temps du vote, parce que nous ne souhaitons pas y participer, de sorte que cela puisse être adopté à l'unanimité. Je voudrais dire qu'il faut aussi finir par assumer ses choix ; j'ai encore vu que la région Ile-de-France réclamait 45 nouvelles compétences, alors que l'on dit qu'il n'y a plus d'argent dans les collectivités. Notre département a fait le choix de reprendre par exemple la Nationale 6 alors que ce n'était pas obligatoire. Bien sûr, il y avait un besoin, c'est évident, mais il faut que l'on puisse être en capacité d'assumer ses choix.

Je prends encore l'exemple de nos bus, on paie très cher - je reviens encore sur le sujet, je sais. Je ne suis pas contre le principe de dire qu'il y a des difficultés de financement pour les collectivités aujourd'hui et on sait pourquoi, on en a déjà parlé dans la partie du rapport et du Débat d'Orientation Budgétaire, mais je pense qu'il faut aussi assumer les choix qui sont faits. Le département a aussi de grosses responsabilités et vous êtes bien placés pour le savoir.

Concernant les collèges, sur notre secteur, on n'est pas vraiment bien lotis. Il n'y a pas eu d'évolution dans les collèges. A part le changement de nom du collège Bellevue, je n'ai pas vu grand-chose se faire sur le territoire de l'Agglomération pour les collèges. Il ne faudrait pas que l'on inverse les choses.

Nous sortons le temps du vote et on vous laisse voter tranquillement.

M. le PRÉSIDENT.- Nous avons noté que vous ne participiez pas au vote.

Je soumets au vote la motion. Je ne partage pas l'analyse qui est faite. L'heure est suffisamment tardive pour que l'on évite un débat qui risquerait de nous emmener loin.

(M. CARRÈRE et M. GUIGNARD quittent la séance le temps du vote.)

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

M. le PRÉSIDENT.- Je vous remercie pour cette motion.

(M. CARRÈRE et M. GUIGNARD reviennent en séance.)

QUESTIONS ORALES

M. le PRÉSIDENT.- Pour terminer, nous avons quatre questions orales du groupe RGE.

Mme CIEPLINSKI.- Nous demandons un point précis concernant le relogement des habitantes et des habitants des tours de la Prairie de l'Oly qui vont être détruites dans le cadre du renouvellement urbain. Combien de familles ont été relogées et où l'ont-elles été? Dans le « où » il y a à la fois quelle ville et quel quartier? Dans quelle condition? La taille de l'appartement et le montant du loyer proposé au regard de l'ancien? Combien de propositions ont été faites par foyer? Combien de familles sont en attente encore de relogement? Combien de propositions leur ont été faites?

M. le PRÉSIDENT.- Je ne pourrai peut-être pas répondre à la totalité de vos questions, mais je vous donne les informations dont je dispose. Il y avait 153 relogements à réaliser sur les 193 puisque des logements étaient vacants au moment où la procédure a été lancée. La tour F est vide et 54 ménages ont été relogés. Je ne peux pas vous donner les conditions mais j'imagine que s'ils ont été relogés c'est qu'elles étaient acceptables pour les locataires.

La tour H, sur 65 logements, 52 ménages étaient à reloger et 17 restent encore à reloger. Sur ces 17 ménages, 3 ont reçu une proposition de logement, 9 en ont reçu deux, 3 en ont reçu trois et 2 en ont reçu quatre.

Tous les ménages ont eu des propositions de relogement, mais 17 ne les ont pas encore acceptées.

Sur la tour G, qui est la troisième et dernière tour concernée, il y avait 47 ménages à reloger et 37 ménages restent à reloger, ce qui est normal d'autant que 23 n'ont pas encore eu de proposition de relogement. Cela doit être fait dans cet ordre.

Les choses avancent bien sur l'ensemble des dispositifs. Je n'ai pas eu connaissance de difficultés particulières. Je ne sais pas si Christian FERRIER, qui suit ce dossier pour la commune de Montgeron, a connaissance de difficulté particulières avec des familles. Pour ma part, je n'en ai pas.

Je vous invite à poser la deuxième question.

M. GUIGNARD.- Plus d'un an après le vote à l'unanimité du PCAET, nous sommes toujours en attente d'un point complet sur l'état d'avancement des fiches actions et des indicateurs associés.

Quand se tiendra la commission Energie avec l'ensemble des élus sur ce sujet ?

M. le PRÉSIDENT.- Il vous est proposé, sous couvert de Romain COLAS, qu'elle se tienne au mois de mars prochain pour faire un point complet. J'ai un tableau que l'on peut d'ores et déjà vous transmettre avec « en cours », « réalisé » ou « lancé », que l'on peut adresser à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire. Je trouverais plus intelligent que vous puissiez en débattre lors de cette commission dont je vous propose l'organisation au mois de mars et Romain COLAS veillera à ce qu'elle se tienne.

La troisième question?

- M. CARRÈRE.- Sur les transports, un an après la mise en place de la nouvelle offre de bus, pouvez-vous faire un bilan et présenter les solutions apportés aux problématiques récurrentes soulevées tout au long de l'année et de cette séance ? J'en profite pour rajouter que j'ai évoqué la question de l'atlas de la biodiversité sur lequel on ne m'a pas répondu.
- M. le PRÉSIDENT.- Peut-on considérer que les débats que l'on a eus en séance répondaient indirectement à la question que vous avez posée en fin de séance? Là aussi, une fois que l'on aura bien avancé avec Keolis et Ile-de-France Mobilités sur la refonte, je vous propose qu'on la présente en commission.

Romain peut-il répondre à la question qui a évidemment un coût sur la biodiversité ?

M. COLAS.- J'ai oublié de répondre à ce point tout à l'heure. Un travail est en cours. L'ensemble des services communaux compétents a été sollicité pour y participer. C'est un travail au long cours qui va se poursuivre en 2024 avec un atlas de la biodiversité à l'échelle intercommunale qui a vocation à être produit en 2025, avec une dépense de 60 000 € et une subvention, qui ne couvre pas la totalité de la dépense, de l'Agence française de la biodiversité. Le projet déposé par

l'Agglomération avait été retenu avec une vocation que cet atlas revête une dimension participative, c'est-à-dire qu'il puisse dans le temps avoir évidemment une vocation de recensement mais être vivant et que les habitantes et habitants du territoire puissent participer au recensement du vivant sur notre agglomération.

M. le PRÉSIDENT.- Dernière question?

M. CARRÈRE.- Comment comptez-vous travailler les interconnexions pistes cyclables entre nos territoires et ceux qui l'entourent dans le cadre du schéma des circulations douces ?

M. le PRÉSIDENT.- On y travaille et on va d'ailleurs créer une mission diplomatique avec les territoires voisins. Le travail est en cours, on commence les discussions avec Grand Paris Sud au début de l'année 2024, puisque c'est avec Grand Paris Sud que nous avons le plus d'interconnexions notamment avec la forêt de Sénart. Cela dit, notre plan Vélo, et ce qui a été adopté ici, se connecte déjà avec les plans Vélo dont nous connaissons les tracés. C'est le cas notamment des itinéraires du plan Vélo de Grand Orly Seine Bièvre, c'est le cas de la Tégéval dans le nord vers le Val-de-Marne, c'est également le cas de la Scandibérique le long de la Seine, cela concerne à la fois l'EPT 12 et Grand Paris Sud.

Par ailleurs, notre schéma a été également conçu pour se connecter, voire se confondre, avec le RER Vélo régional qui a été redénommé VIF. Draveil va ainsi lancer la réalisation d'une vélo rue intégrée à la ligne V7 du VIF.

Le linéaire de 850 mètres à aménager se raccorde aux lignes dites « B » et « J » du SLD Val d'Yerres Val de Seine reliant Boussy-Saint-Antoine à Quincy et Juvisy. La Communauté d'Agglomération va financer cet aménagement à hauteur de 200 000 €.

Par ailleurs, des discussions sont prévues dès demain avec le département de l'Essonne et j'espère qu'elles seront fructueuses pour voir de quelle manière notre plan se colle avec celui du département qui est connu mais qui va être révisé l'an prochain.

La question était pertinente, le sujet est pris en main et au moment où l'on se parle, il n'y a pas de difficulté majeure en vue.

Mme CIEPLINSKI.- On aura donc des réponses écrites ?

M. le PRÉSIDENT.- J'invite mon directeur de cabinet à se rapprocher de vous, qu'on trouve des modalités où on essaie de vous faire des réponses écrites que l'on transmettra à l'ensemble des conseillers communautaires par mail. Le tableau que je vous montre, je n'en ai pas donné lecture alors que cela peut être intéressant pour tout le monde.

Merci à vous tous. Il me reste à vous souhaiter de joyeuses fêtes et à vous donner rendez-vous le 8 février 2024 pour le Conseil Communautaire avec le vote du budget. Je propose que vous ayez tous le tableau des séances pour le début de l'année 2024.

(La séance est levée à 21 h 42.)

Faten BENAHMED
Conseiller Communautaire

Secrétaire de Séance

relent de la Communauté d'Agglomération

Essoprésident du Département

rangois DUROVRAY